

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 8 mai 2023  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** - Ouverture de la séance
- Présentation de la carte des travaux
  - Présentation du Plan d'action propreté 2023-2025
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :
- 12164, rue Letellier - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec** : autoriser un pourcentage de façade, devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (40.06);
- 12180, rue Letellier - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec** : autoriser un pourcentage de façade, devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (40.07).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2023.
- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2023.

**12 – Orientation**

- 12.01** Autoriser, dans le cadre d'un projet pilote, la mutualisation d'unités de stationnement dans le District central.

## 20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et la réhabilitation du site, bâtiment excédentaire (0040) situé au 10905, rue Berri - Dépense totale de 196 813,37 \$, taxes incluses (contrat : 166 794,23 \$ + contingences : 25 019,14 \$ + incidences : 5 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-009 - 8 soumissionnaires / Demander au comité exécutif d'autoriser le financement du projet à même le budget d'affectation de surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).
- 20.02** Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril (PCPR 2023) - Dépense totale de 3 116 115 \$, taxes incluses (contrat : 2 564 711,45 \$ + contingences : 263 966,04 \$ + incidences : 287 437,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-011 - 4 soumissionnaires.
- 20.03** Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile ainsi que sur des pistes cyclables (PSAÉ 2023) - Dépense totale de 2 521 203,60 \$, taxes incluses (contrat : 2 046 082,20 \$ + contingences : 204 608,22 \$ + incidences : 270 513,18 \$ - Appel d'offres public S-AC-2023-008 - 3 soumissionnaires.
- 20.04** Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues et ruelles dans l'arrondissement - Dépense totale de 636 731,55 \$, taxes incluses (contrat : 470 247,75 \$ + contingences : 94 049,55 \$ + incidences : 72 434,25 \$) - Appel d'offres public AC-2023-012 - 4 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (581 420,78 \$, net de ristournes).
- 20.05** Accorder un contrat à Les constructions H2D inc. pour le réaménagement du parc Avila Vidal, pour l'année 2023 - Dépense totale de 2 458 430,63 \$, taxes incluses (contrat : 2 075 846,03 \$ + contingences : 207 584,60 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-005 - 7 soumissionnaires.
- 20.06** Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour des travaux d'aménagement d'une aire de détente au parc des Bateliers ainsi qu'autour de la sculpture de Marie-Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier - Dépense total de 152 681,79 \$, taxes incluses (contrat : 107 892,54 \$ + budget de contingences : 10 789,25 \$ + frais incidents 34 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-013 - 5 soumissionnaires.
- 20.07** Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2023 - Dépense totale de 187 294,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19850 - 4 soumissionnaires.
- 20.08** Accorder un contrat de gré à gré à Passerelles, coopérative en patrimoine, pour la réalisation d'une étude sur le patrimoine industriel des secteurs Chabanel et Port-Royal pour une période de 5 mois pour un montant de 38 980,66 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (35 594,54 \$, net de ristournes).
- 20.09** Accorder un contrat de gré à gré à Le Comité inc. pour l'aménagement d'une placette jeunesse temporaire au parc Marcelin Wilson pour une somme maximale de 101 199,31 \$, taxes incluses (contrat : 95 199,31 \$ + contingences : 3 000 \$ + incidences : 3 000 \$ / Imputation au fonds de parcs (17 408,46 \$, net de ristournes).

- 20.10** Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet pour la période du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024 / Autoriser une dépense totale de 131 461,11 \$, taxes incluses (contrat : 88 532 \$ + incidences : 42 929,11 \$ / Imputation à la réserve développement (52 480,52 \$, net de ristournes).
- 20.11** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 848 \$, taxes incluses, à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.12** Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de remplacement des entrées de services en plomb sur les terrains privés, de voirie et d'éclairage sur la rue Sackville, entre les rues Fleury Est et Prieur Est, et sur la rue Yvette-Brillon, entre le boulevard de l'Acadie et la limite sud (PRR 2023) - Dépense totale de 3 204 011,72 \$, taxes incluses (contrat : 2 636 588,88 \$ + contingences : 263 658,89 \$ + incidences : 303 763,95 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-003 - 3 soumissionnaires.
- 20.13** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 359 036,32 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les conventions à cet effet.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1250 \$ aux organismes suivants : Ahuntsic-Cartierville en transition (1000 \$) et Ahuncycle (250 \$) afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.02** Autoriser une dépense de 18 281,03 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de 40 supports à vélo qui seront installés sur le domaine public de l'arrondissement.
- 30.03** Ratifier une dépense de 125 \$ pour la participation de Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice, à l'événement Les rendez-vous métropolitains du stationnement 2023.
- 30.04** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver.
- 30.05** Affecter un montant de 378 311,73 \$, provenant de la réserve développement, pour l'année 2023, afin de permettre la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2023-2025.

## 40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.03** Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.
- 40.04** Refuser d'approuver, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que de son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes pour l'immeuble portant le numéro 9815, rue De Martigny - Lot 1 743 297 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003209925.
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution, modifiant le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - Lot 6 085 305 du cadastre du Québec - Zone 1229 (réf. : 1154039018).
- 40.06** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12164, rue Letellier, un pourcentage de façade, devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003255378.
- 40.07** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12180, rue Letellier, un pourcentage de façade, devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80 %, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003255377.

## 51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1er au 21 juillet 2023.

## **61 – Dépôt**

- 61.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.
- 61.02** Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



**Dossier # : 1231388002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre d'un projet pilote, la mutualisation d'unités de stationnement dans le District central

Il est recommandé:

- d'autoriser, dans le cadre d'un projet pilote, la mutualisation d'unités de stationnement dans le District central;
- de mandater la direction du développement du territoire pour assurer le suivi de ce projet pilote.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 15:18

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1231388002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre d'un projet pilote, la mutualisation d'unités de stationnement dans le District central

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La gestion du stationnement est un enjeu constamment soulevé par les entreprises du District central pour faciliter l'accessibilité et l'attractivité des employés vers cette importante concentration d'emplois au centre de l'île de Montréal. Cette dimension de la mobilité, tout comme celles portant sur l'apaisement et le partage de la rue, la livraison des marchandises et les modes de déplacement actif et collectif font l'objet de nombreuses mesures inscrites dans le Plan local de déplacement de l'arrondissement. Ce plan prévoit l'évaluation de mesures visant à optimiser l'utilisation du stationnement sur le territoire, entre autres, par le partage ou la mutualisation d'unités de stationnement. C'est dans ce contexte que l'arrondissement a reçu la proposition de la firme Stationner sans détour (Click N Park) à l'effet de permettre, dans le cadre d'un projet pilote, l'évaluation d'un outil de gestion du stationnement basé sur une application mobile. L'utilisation de cette technologie a pour but de faciliter le partage et l'optimisation de l'usage d'unités de stationnement mises en commun sur diverses propriétés du District central, de bonifier l'application de la firme et de documenter l'usage du stationnement hors rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure

**DESCRIPTION**

Le projet pilote, d'une durée de 3 ans, consiste à mettre en commun un ensemble d'unités de stationnement hors rue se retrouvant sur quelques propriétés du District central et qui pourront être réservés via l'application mobile selon une durée qui correspondra au besoin de l'usager. Les propriétés du 55 et du 350, rue Louvain Ouest ainsi que celle du 1 Chabanel vont participer au projet pilote au départ et d'autres pourront s'ajouter dans les prochains mois. Aussi, afin d'inciter le plus grand nombre de propriétaires à adhérer à cette mise en commun, l'arrondissement mettra également à disposition une cinquantaine d'unités de stationnement sur le site municipal du 50-150 Louvain Ouest. Ainsi, ce seront 100 unités de stationnement qui seront mises en commun dès le lancement du projet pilote en septembre 2023. Un bail à cet effet avec la Ville de Montréal est en préparation. Une description du projet est jointe au présent dossier. Il est également prévu que le site municipal puisse être mis gratuitement à la disposition des résidents du District central durant un maximum de 5 jours par période hivernale, lors des tempêtes de neige.

## JUSTIFICATION

Dans un milieu d'affaires relativement dense comme le District central et appelé à se densifier davantage dans les prochaines années, l'optimisation de toutes les mesures de mobilité est impérative.

Le territoire de la SDC District central regroupe 1900 entreprises (en croissance de 64 par rapport à 2021) et 2524 locaux, soit une vacance moyenne de 25%, surtout concentrée dans le secteur Chabanel. La demande pour du stationnement est relativement forte de la part des gestionnaires de ces immeubles construits à l'origine pour une vocation manufacturière et qui comportent relativement peu d'unités de stationnement pour leur nouvelle vocation s'apparentant davantage à une occupation de type bureau. Plusieurs gestionnaires immobilier soutiennent que le manque de stationnement est un frein à l'amélioration des taux d'occupation de leurs immeubles. Toutefois, depuis 3 ans, le télétravail permet un meilleur partage des unités de stationnement actuellement disponibles et l'évaluation des données d'utilisation d'unités de stationnement dans le cadre du projet pilote de mutualisation pourra permettre de mieux comprendre les besoins et les habitudes d'utilisation. L'optimisation de l'usage des unités actuellement disponibles pourrait aussi possiblement permettre de démontrer que l'ajout de nouvelles unités n'est pas requise en nombre si important tant dans l'existant que dans les nouveaux projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les frais reliés à ce projet pilote sont à la charge de Stationner sans détour (Click N Park) et le loyer pour l'utilisation de l'emplacement municipal sera établi au prix du marché.

## MONTRÉAL 2030

Le projet pilote de mutualisation d'unités de stationnement s'inscrit, à différents degrés, dans les priorités suivantes de Montréal 2030.

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous
12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international
17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes
20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

À terme, le projet pilote vise à démontrer que l'offre actuelle de stationnement hors rue est possiblement suffisante pour répondre aux besoins de la grande majorité des travailleurs, visiteurs et résidents du District central.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures applicables seront respectées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Stationner sans détour (Click N Park) sera responsable des communications nécessaires pour faire connaître ce projet pilote.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation d'un bail avec la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-04-21

**Dossier # : 1231026005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et réhabilitation du site, bâtiment excédentaire (0040) situé au 10905 rue Berri, dépense totale de 196 813,37 \$, taxes incluses (166 794,23 \$ contrat + 25 019,14\$ contingences + 5 000 \$ incidences) - Appel d'offres public S-AC-2023-009 – huit (8) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à St-Denis Thompson inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et la réhabilitation du site, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 794,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-009;
2. d'autoriser une dépense de 25 019,014 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. de demander au comité exécutif d'autoriser le financement du projet par le budget d'affectation de surplus du SGPI (GDD 1226254001-CM22 0636).

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 10:52**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231026005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et réhabilitation du site, bâtiment excédentaire (0040) situé au 10905 rue Berri, dépense totale de 196 813,37 \$, taxes incluses (166 794,23 \$ contrat + 25 019,14\$ contingences + 5 000 \$ incidences) - Appel d'offres public S-AC-2023-009 – huit (8) soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bâtiment abandonné depuis les années 2000 connu comme étant "La maison Berri" figurant dans la liste des bâtiments excédentaires de la Ville a été endommagé par un incendie en 2013. Par mesure de sécurité, en urgence, les parties hors- sol du bâtiment ont dû être démolies. En 2016, un appel d'offres sur invitation a été lancé pour procéder à la démolition et au désamiantage complet des fondations et pour décontaminer le terrain avoisinant. Les montants soumis pour cet appel d'offres ont dépassé les budgets prévus pour des travaux de gré à gré. Il a donc été annulé.

L'appel d'offres public S-AC-2023-009 pour la déconstruction des restes du bâtiment de la maison Berri et la réhabilitation du site a été lancé le 14 mars 2023, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 11 avril 2023 à 13h30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO.

Ce projet permettra de remettre en valeur le terrain sis à l'entrée de la Ville aux abords du Pont-Viau, près de la rivière des Prairies.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Décision déléguée D1166440059** : Accepter le paiement de 40 000 \$ en capital, intérêts et frais en règlement hors cour de l'action en recouvrement suite à un incendie d'un immeuble, intentée par la Ville de Montréal contre les défenderesses La Capitale assurance générale inc., 9181-5084 Québec inc. et Intact compagnie d'assurance. C.Q.M.: 500-22-233254-161.

1. **CE14 0687** : Accorder à Les services de construction Démo-Spec inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 88 151,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation ;

## DESCRIPTION

Le mandat comprend sans s'y limiter :

- Des travaux de structure soit la déconstruction de la fondation de la maison Berri;
- Des travaux de désamiantage des fondations restantes de la maison Berri ;
- De la réhabilitation environnementale, soit excaver, sortir hors site les terres contaminées et remblayer le site;
- Des travaux en architecture de paysage soit décaper le gazon, défricher, apporter de la terre de culture et gazonner le site touché par les travaux.

## JUSTIFICATION

La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie St-Denis Thompson inc. au montant de 166 794,23 \$, taxes incluses.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES		PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
		166		166
St-Denis Thompson inc.		794,23 \$	N/A	794,23 \$
		176		176
Paradoxe Déconstruction inc.		429,97 \$	N/A	429,97 \$
		197		197
9152-4629 Québec inc. Geninovation		078,65 \$	N/A	078,65 \$
		227		227
Les entreprises Géniam (7558589)		271,08 \$	N/A	271,08 \$
		228		228
12472503 Canada inc - Besco Construction		770,93 \$	N/A	770,93 \$
		259		259
Loiselle inc.		400,00 \$	N/A	400,00 \$
		276		276
Construction Morival Ltée		588,46 \$	N/A	588,46 \$
		334		334
Salvex inc.		180,59 \$	N/A	180,59 \$
	<b>Dernière estimation</b>	201 689,49 \$	N/A	201 689,49 \$
				233
Coûts moyens des soumissions conformes				314,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				40%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				167 386,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				100%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière				(34 895,26

estimation (\$)			\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-17%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			9 635,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6%
<b>N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.</b>			
<b>Les montants inscrits incluent les taxes</b>			

St-Denis Thompson ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'écart entre l'estimation et la soumission la plus basse s'explique en partie par un marché qui redevient tranquillement à la normale. Ce mandat comporte plusieurs disciplines et l'estimation des professionnels pour des plus petits travaux par discipline est plus difficile à estimer et les marges d'erreur sont plus importantes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat à octroyer est de 166 794,23 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 25 019,14\$ (taxes incluses) soit 15 % du contrat. La dépense totale est donc de 196 813,17 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses accessoires totalisant 5 000 \$. Les incidences comportent les frais d'expertise liés à l'inspection de travaux de désamiantage et aux frais de traçabilité des sols contaminés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale;

Cette dépense est assumée par le Service de la gestion et de la planification immobilière par son budget affecté au surplus GDD 1226254001-CM22 0636.

#### **MONTRÉAL 2030**

-

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication a été développé avec la Division des relations des citoyens et des communications de l'arrondissement, afin d'informer les services concernés et la population de la réalisation de ce mandat.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat aux entrepreneurs : mai 2023

Début des travaux : mai 2023

Fin des travaux : juin 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

François BUTEAU, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

François BUTEAU, 19 avril 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie LAPOINTE  
Gestionnaire immobilier - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service  
administratif

Le : 2023-04-18



**Dossier # : 1237930002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2023) - Dépense totale de 3 116 115,00 \$, taxes incluses (contrat 2 564 711,45\$ + contingences 263 966,04\$ + incidences 287 437,50\$) - Appel d'offres public S-AC-2023-011 – 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du PCPR 2023, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 564 711,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-011;
2. D'autoriser une dépense de 263 966,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. De procéder à une évaluation du rendement des Pavages Céka inc.;
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à (42%) par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) et à (58%) par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour le remplacement des services d'aqueduc en plomb.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 14:24

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237930002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2023) - Dépense totale de 3 116 115,00 \$, taxes incluses (contrat 2 564 711,45\$ + contingences 263 966,04\$ + incidences 287 437,50\$) - Appel d'offres public S-AC-2023-011 – 4 soumissionnaires.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur les rues Leslie-Gault, Philippe-Hébert, Saint-Arsène, Chambord et sur l'avenue Georges-Baril dans les districts Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville et Saint-Sulpice.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 3 mars 2023. La Division du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions, au Bureau d'arrondissement, le 4 avril 2023. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 09 0100 - (GDD 1237930001) Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. (1218126001)

**DESCRIPTION**

Les travaux à réaliser dans le cadre du PCPR consistent à réaliser le planage et le revêtement de la chaussée, la reconstruction de trottoirs et de bordures ainsi que le remplacement des services en plomb sur les rues suivantes :

- Rue Leslie-Gault, entre la rue Clark et le boul. Saint-Laurent – PCPR local et remplacement de service en plomb;
- Rue Philippe-Hébert, entre les avenues Laure-Conan et Etienne-Parent – PCPR local et remplacement de service en plomb;
- Rue Philippe-Hébert, entre l'avenue Etienne-Parent et la rue de Louisbourg – PCPR local;
- Rue Saint-Arsène, entre la rue Lajeunesse et la limite est – PCPR local et remplacement de service en plomb;

- Rue Chambord, entre la rue Sauvé Est et la rue de Port-Royal Est – PCPR local et remplacement de service en plomb;
- Avenue Georges-Baril, entre la rue Sauvé Est et la rue de Port-Royal Est – PCPR local et remplacement de service en plomb.

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2023-011 s'est déroulé du 3 mars au 4 avril 2023. Sur huit (8) preneurs de cahiers des charges, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle de Les Pavages Céka inc.

Le tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire conforme.

S-AC-2023-011

### Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Céka inc.	2 564 711,45 \$
Pavages Métropolitain inc.	3 008 965,29 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 435 057,49 \$
Construction Viatek inc.	3 628 102,24 \$
<b>Estimation</b>	<b>2 574 439,14 \$</b>
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	3 159 209,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	1 063 390,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	41%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	-9 727,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-0,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	444 253,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse X 100	17%

N.B. Total \* signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

Les prix des soumissions reçues ont été vérifiés. De plus, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site Web des instances concernées. Conformément au Guide d'élaboration d'appel d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle, l'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et conformité de la soumission a été réalisée jusqu'à l'obtention des trois (3) plus basses soumissions conformes.

Parmi les quatre (4) soumissions reçues et analysées, aucune n'a été jugée non conforme ni rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets, en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. De plus, les DTNI (Documents techniques normalisés infrastructures) ont été considérés dans l'élaboration des coûts.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Pavages Céka inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 12 mai 2020. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) confirme que Les Pavages Céka inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants, avant le début de l'exécution du contrat, ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'AMP détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les Pavages Céka inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Suite aux travaux, une évaluation du rendement des Pavages Céka inc. sera faite conformément à la grille prévue au cahier des charges.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 564 711,45 \$.

La dépense totale est donc de 3 116 115,00 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 263 966,04 \$ pour les contingences, (10 %) pour le PCPR arrondissement, (10%) pour le remplacement du plomb local et (15%) pour le remplacement du plomb privé taxes incluses, les dépenses incidentes pour un montant de 287 437,50 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, des dépenses pour des travaux d'enlèvement de lampadaires ou de conduits électriques si nécessaire, des incidences pour l'émondage d'arbres et des frais pour la surveillance des travaux.

#### **Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports:**

Du financement a été accordé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports. Ce programme est assumé par le Règlement d'emprunt N°23-006 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM23 0192)

Une demande au programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations a été présentée et acceptée par le SGPMRS. Le montant de la contribution du SGPMRS est de 22 874,68\$ net de ristournes. Les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification.

**Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves**

Un montant maximal de 1 287 969,56 \$, incluant les taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence local 18-048 programme 55857 complémentaire de planage revêtement. Cette dépense sera réalisé à 100% en 2023 et prévu au PDI de la Ville-Centre dans le programme 55857.

Les crédits net de ristourne de 881 080,06\$ seront dédiées pour la chaussée et de 295 007,82\$ pour les trottoirs.

#### Service de l'eau:

Un montant maximal de 1 489 057,62 \$ net de ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 22-046 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout - CM22 1338. Le montant total est à la charge du contribuable.

Un montant maximal de 157 408,16 \$ net de ristournes relatif aux remplacements de la portion privée des entrées de service en plomb sera facturé aux citoyens concernés, conformément au Règlement d'emprunt 20-030.

Cette dépense sera assumée à 42% par la DGIUE et à 58 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE), soit un montant global de (1 803 094 \$), pour le remplacement de services en plomb (pourcentages arrondis).

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation, est la suivante :

<b>Ventilation des dépenses - Taxes comprises</b>					
	<b>PCPR DGIUE</b>	<b>DRE Plomb local</b>	<b>DRE Plomb Privé</b>	<b>Déminéralisation</b>	<b>Total</b>
<b>Bordereau</b>	1 055 719,53 \$	1 334 043,38 \$	149 897,79 \$	25 050,75 \$	
<b>Contingences</b>	108 077,03 \$	133 404,34 \$	22 484,67 \$	-	
<b>Incidences professionnelles</b>	116 124,75 \$	151 192,13 \$	-	-	
<b>Incidences techniques</b>	8 048,25 \$	12 072,38 \$	-	-	
<b>Total</b>	1 287 969,56 \$	1 630 712,22 \$	172 382,46 \$	25 050,75 \$	3 116 115,00 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les informations sont disponibles en pièce jointe.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux débiteront au mois de juin 2023 et s'échelonneront en plusieurs étapes pour se compléter au début du mois de septembre 2023.

Le devis prévoit un délai d'exécution d'au plus 85 jours de calendrier, à l'intérieur de la période, pour la réalisation des travaux. En termes de circulation, ces travaux engendreront des impacts pour les résidents et certains commerçants. De manière générale, la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis Maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'Arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres et de rencontres avec certains commerçants, si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens au sujet des chantiers, par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Pour les remplacements de services en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la directive sur les remplacements des entrées de services en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : mai 2023, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : début juin 2023.

Fin des travaux : septembre 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :

Ahuntesic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Marie-Andrée BLOUIN, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Daniel BÉDARD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Marie-Andrée BLOUIN, 18 avril 2023

Hermine Nicole NGO TCHA, 17 avril 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu CARRIER  
ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie SIMARD  
ingenieur(e)

Le : 2023-04-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1237930003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile et sur des pistes cyclables (PSAÉ 2023) - Dépense totale de 2 521 203,60\$, taxes incluses (contrat 2 046 082,20 \$ + contingences 204 608,22 \$ + incidences 270 513,18 \$ - Appel d'offres public S-AC-2023-008 – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile et sur des pistes cyclables (PSAÉ 2023), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 046 082,20\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-008;
2. D'autoriser une dépense de 204 608,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'autoriser une dépense de 270 513,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. De procéder à une évaluation du rendement des Pavages Céka inc.
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 14:19

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237930003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile et sur des pistes cyclables (PSAÉ 2023) - Dépense totale de 2 521 203,60\$, taxes incluses (contrat 2 046 082,20 \$ + contingences 204 608,22 \$ + incidences 270 513,18 \$ - Appel d'offres public S-AC-2023-008 – 3 soumissionnaires.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de son plan d'action Vision Zéro, la Ville de Montréal a mis à la disposition des arrondissements le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ). Ce programme d'aménagement permanent sur le réseau routier permet d'accélérer les interventions de sécurisation aux abords des écoles primaires et secondaires dans un objectif premier de sécurisation, mais aussi dans un objectif d'encourager les déplacements actifs des jeunes vers les écoles.

Le 27 juillet 2022, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a déposé en candidature plusieurs projets d'aménagement structurant et répondant aux critères établis pour la quatrième année du PSAÉ. Le 14 décembre 2022, la direction de la Mobilité a fait l'annonce d'acceptation du projet aux abords des Écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile avec comme contrainte une réalisation en 2023.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public le 3 mars 2023, afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Atelier, Our Lady of Pompei, Fernand-Seguin, Saint-Isaac-Jogues, Saint-Odile et sur des pistes cyclables.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir, ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La division du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions, au Bureau d'arrondissement, le 4 avril 2023. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda a été émis pour modifier l'heure d'ouverture des soumissions du bordereau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 09 0027 | 13 février 2023 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des avancées de trottoir, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2023.(GDD 1238153002)  
CA22 09 0305 | 5 décembre 2022 : Modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et

Sauriol de 2022 à 2023.(GDD 1226624005- Addenda)

CA22 09 0114 | 19 mai 2022: Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre la responsabilité de la construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol. (GDD 1226624005)

CM23 0178 | 20 février 2023 - : Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). (GDD 1238935001)

## DESCRIPTION

Les travaux dans le cadre du PSAÉ consistent à réaliser la construction d'avancées de trottoir (saillies) dotées de fosses de plantation, d'élargissements de trottoirs et de dos d'âne (bosses de ralentissement) aux emplacements suivants:

### **École Atelier (10 055 rue J.J. Gagnier) et Our Lady of Pompei (9 944, Boulevard Saint-Michel)**

- Construction de saillie avec fosse(s)  
Saillie #5 (Coin nord/ouest – rue J.J. Gagnier et avenue Sauvé);

- Construction de saillies drainantes  
Saillie #2 (Coin sud/est – rue J.J. Gagnier et rue Sauriol).

- Construction de saillies drainantes  
Saillie #4 (Coin nord/est – rue J.J. Gagnier et avenue Sauvé);

- Construction de saillies drainantes  
Saillie #3 (Coin sud/ouest – rue J.J. Gagnier et avenue Sauriol);

- Construction de saillies drainantes  
Saillie #2 (Côté sud – avenue Sauriol);

- Construction de saillies drainantes  
Saillie double #1 (Coin nord/est – rue J.J. Gagnier et avenue Sauriol).

### **École Saint-Isaac-Jogues ( 9 355, avenue de Galinée)**

- Construction de saillies avec fosse

- Construction de saillies avec fosse  
Saillie #7 (Coin sud/ouest – avenue Galinée et avenue Bretonvillier);

- Construction de saillies avec fosse  
Saillie #8 (Coin nord/est – avenue Bretonvillier et rue Chabanel);

- Construction de saillies avec fosse  
Saillie double #11 (Coin nord/est – rue Chabanel et avenue Galinée).

- Construction de saillie drainante  
Saillie #9 (Coin nord/ouest – avenue Bretonvillier et rue Chabanel);

- Construction de saillie drainante  
Saillie double #10 (Coin nord/ouest – rue Chabanel et avenue Galinée).

- Construction en béton

- Construction en béton  
Saillie #6 (Coin nord/ouest – avenue Galinée et avenue Bretonvillier).

### **École Fernand Seguin (10 050, avenue Durham)**

- Construction de saillies avec fosse  
Saillie #12 (Côté est – avenue Durham);
- Saillie #13 (Côté ouest – avenue Durham);
- Saillie double #17 (Coin nord/ouest – avenue Durham et rue Sauriol).
- Construction de saillie drainante  
Saillie #14 (Coin sud/est – avenue Durham et rue Sauriol);  
Saillie #15 (Coin sud/ouest – avenue Durham et rue Sauriol).
- Construction d'une (1) traverse surélevée  
Traverse #1 (avenue Durham).
- Construction de saillie en béton  
Saillie #16 (Coin nord/est – avenue Durham et rue Sauriol).
- Construction d'un (1) dos d'âne (bosse de ralentissement);  
Dos d'âne (Avenue Durham).

### **École Sainte-Odile (12 055, Rue Dépatie, Montreal)**

- Construction de saillies avec fosse  
Saillie #19 (Coin nord/est – rue Dépatie et rue De Salaberry);  
Saillie #20 (Coin nord/ouest – rue Dépatie et rue De Salaberry);  
Saillie #22 (Côté ouest – rue Dépatie).
- Construction de saillie drainante  
Saillie #18 (Coin sud/est – rue Guertin et rue de Salaberry);  
Saillie Double #21 (Coin nord/est – rue Saint-Odile et rue Dépatie).
- Construction d'une (1) traverse surélevée  
Traverse #2 (rue Dépatie).

### **Mesure de protection pour piste cyclable**

- Terre-plein avec fosse plantation #1 (rue Prieur côté sud à l'ouest du boul. Saint-Laurent);
- Terre-plein avec fosse plantation #2 (rue Prieur côté sud à l'ouest de la rue Berri);
- Terre-plein avec fosse plantation #3 (rue Prieur côté sud à l'ouest de la rue Lajeunesse);
- Terre-plein avec fosse plantation #4 (rue Prieur côté nord à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomp);
- Terre-plein avec fosse plantation #5 (rue Prieur côté nord à l'est de l'avenue Christophe-Colomp);
- Terre-plein avec fosse plantation #6 (rue Prieur côté nord à l'est de l'avenue Papineau);
- Terre-plein en béton #7 (rue Saint-Firmin côté ouest au nord de la rue de Port-Royal);
- Terre-plein avec fosse plantation #8 (rue Sauriol côté sud à l'ouest de l'avenue Papineau);

- Terre-plein avec fosse plantation #9 (rue Sauriol côté sud à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomp);
- Terre-plein avec fosse plantation #10 (rue Sauriol côté sud à l'ouest de la rue St-Hubert);
- Terre-plein avec fosse plantation #11 (rue Sauriol côté sud à l'ouest de la rue Berri);
- Terre-plein en béton #12 (rue Louvain côté sud à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomp);
- Terre-plein en béton #13 (rue Prieur côté nord à l'intersection de la rue Cartier).

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2023-008 s'est déroulé du 3 mars au 4 avril 2023. Sur sept (7) preneurs de cahiers des charges, trois (3) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement. La plus basse soumission conforme est celle de Les Pavages Céka inc.

Le tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire conforme.

S-AC-2023-008

### Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Céka inc.	2 046 082,20 \$
Cojalac inc.	2 186 777,77 \$
Construction Larotek inc.	2 188 888,88 \$
<b>Estimation</b>	<b>1 674 065,06 \$</b>
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	2 140 582,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	142 806,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	372 017,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	140 695,57 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	7%

N.B. Total \* signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

- Les prix des soumissions reçues ont été vérifiés. De plus, une vérification plus approfondie des

documents a été effectuée sur le site Web des instances concernées. Conformément au Guide d'élaboration d'appel d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle, l'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et conformité de la soumission a été réalisée sur les trois (3) plus basses soumissions conformes.

Parmi les trois (3) soumissions reçues et analysées, aucune n'a été jugée non conforme et rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets, en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. De plus, les documents techniques normalisés infrastructures (DTNI) ont été considérés dans l'élaboration des coûts.

Un écart de l'ordre de 22% a été calculé entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de l'arrondissement. Cet écart s'explique en grande partie par l'augmentation de coûts des travaux de trottoir et de saillie en béton par rapport aux projets des années précédentes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Les Pavages Céka inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 12 mai 2020. De plus, une vérification directement sur le site internet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) confirme que Les Pavages Céka inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants, avant le début de l'exécution du contrat, ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'AMP détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les Pavages Céka inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Suite aux travaux, une évaluation du rendement des Pavages Céka inc. sera faite conformément à la grille prévue au cahier des charges.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 2 521 203,60 \$ (taxes incluses) incluant des contingences et des incidences qui représente un coût net de ristourne de 2 302 194,94\$ sera assumé comme suit:

### **Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau**

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau autorise un financement des travaux prévus pour un montant maximum de 49 306,73 \$ net de ristourne, le tout conformément à l'entente de réalisation et sera financé par 18300 - Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques et le règlement d'emprunt de compétence locale 22-026.

Pour information, le numéro Simon attribué par le Service des Finances est 194646, et le numéro SP investi est 2318300008.

Le dossier a été validé avec le BTER pour l'utilisation du programme de subvention PEV pour le volet "Adaptation face aux impacts des changements climatiques".

### Service des grands parcs, du Mont royal et des Sports (SGPMRS)

Un financement a été accordé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports. Ce programme est assumé par le Règlement d'emprunt N°23-006 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM23 0192)

Une demande au programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations a été présentée et acceptée par le SGPMRS. Le montant de la contribution du SGPMRS est de 77 480.78 \$ net de ristourne. Les fonds du SGPMRS ont déjà été virés sur planification dans le projet Simon 195208

### Service de l'urbanisme et de la mobilité

Un montant maximal de 1 812 253,53\$ net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence local 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.

Un montant maximal de 363 153,90 \$ net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711.

Le montant maximal des deux programmes est de 2 175 407,43 \$ net de ristourne.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

<b>Programme PSAE - Projet investi 59071</b>	2023	2024	Ultérieur	Total
PSAE_AHU22-0713	459	-	-	459
PSAE_AHU22-0714	438	-	-	438
PSAE_AHU22-0715	554	-	-	554
PSAE_AHU22-0712	486	-	-	486
Programme de subvention PEV	49			49
Programme de subvention pour déminéralisation	77			77
<b>Total programme projet investi 59071</b>				<b>1811</b>

<b>Programme piste cyclables - Projet investi 45000</b>	2023	2024	Ultérieur	Total
AHU22-0501	363	-	-	363

Cette dépense sera assumée à 83% par la ville centre et 17% par l'agglomération.

Suite à l'appel à projet, des budgets totaux de 1 769 111\$ net de ristourne ont été accordés soit :

- 1 472 993\$ pour le programme PSAE - projet investi 59071; et
- 296 118\$ pour le programme pistes cyclables - projet investi 45000.

Nous demandons une augmentation des budgets totaux de 406 296,43\$ étant donné que l'écart entre la

plus basse soumission conforme et la dernière estimation de l'arrondissement est de 22% soit :

- 339 260,53\$ pour le programme PSAE - projet investi 59071; et
- 67 035,90\$ pour le programme pistes cyclables - projet investi 45000.

-

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les informations sont disponibles en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux débuteront dès le début juin 2023 et s'échelonneront en plusieurs étapes, pour se terminer au mois d'août 2023.

Le devis prévoit un délai d'exécution maximal de soixante-quinze (75) jours calendrier pour la réalisation des travaux. En terme de circulation, ces travaux engendreront des impacts sur les résidents et certains commerçants. De manière générale, la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée comme décrite dans le devis Maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres, au besoin. De plus, la direction de l'école concernée sera contactée directement avant le début des travaux. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés, afin d'informer les citoyens de ce chantier par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : séance du CA du 8 mai 2023

Début des travaux : juin 2023

Fin des travaux : Août 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Marieke CLOUTIER, Direction générale  
Marie-Andrée BLOUIN, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports  
Daniel BÉDARD, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports  
Alice NANTEL, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 20 avril 2023  
Marie-Andrée BLOUIN, 20 avril 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER  
ingénieur

### ENDOSSÉ PAR

Valérie SIMARD  
ingénieur(e)

Le : 2023-04-19

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1239426001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise les Pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 636 731,55 \$, taxes incluses (contrat 470 247,75 \$ + contingences 94 049,55 \$ + incidences 72 434,25 \$) - Appel d'offres public AC-2023-012 - (quatre (4) soumissionnaires). Imputation de 581 420,78 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Il est recommandé :

1. d'accorder à entrepreneur Les pavages Céka Inc le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de dos-d'âne allongés en 2023 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 247,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (S-AC-2023-012);
2. d'autoriser une dépense de 94 049,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 72 434,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

---

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239426001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise les Pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 636 731,55 \$, taxes incluses (contrat 470 247,75 \$ + contingences 94 049,55 \$ + incidences 72 434,25 \$) - Appel d'offres public AC-2023-012 - (quatre (4) soumissionnaires). Imputation de 581 420,78 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve de développement de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté en décembre 2019 son Plan local de déplacements (PLD). Plusieurs thèmes et actions ont été identifiés dans ce document. Parmi ceux-ci, l'apaisement de la circulation dans les quartiers fut une préoccupation hautement identifiée par la population de l'arrondissement. Une des méthodes efficaces, permettant de réduire la vitesse de circulation automobile et la circulation de transit, consiste à implanter des dos-d'âne allongés par planage-pavage. L'installation d'une signalisation et d'un marquage au sol complète cette intervention.

Cette mesure d'apaisement de la circulation est retenue par l'arrondissement afin de réduire la vitesse des usagers dans les secteurs sensibles, notamment dans certains secteurs de l'arrondissement pour renforcer la sécurité des divers usagers.

L'appel d'offres a été publié le 3 mars 2023 dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et les soumissions ont été ouvertes par la division du greffe de l'arrondissement le 4 avril 2023. La durée de publication a été de 32 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes. Aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 09 0133 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de dos-d'âne et bosses de ruelles sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement - Dépense totale de 751 412,22 \$, taxes incluses (contrat : 505 453,10 \$ + contingences : 101 090,62 \$ + incidences : 144 868,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-011 - 5 soumissionnaires /

Imputation à la réserve développement (186 139,52 \$).

CA21 09 0187 - 5 juillet 2021 – Octroyer un contrat d'un montant de 428 948,73\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'appel d'offres public S-AC-2021-012 (neuf (9) soumissionnaires).

Autoriser une dépense totale de 799 738,48\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI.

CA19 16 0277 - 22 juillet 2019 – Octroyer un contrat d'un montant de 235 008.90\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'appel d'offres public TP02/01-19 (quatre (4) soumissionnaires).

Autoriser une dépense totale de 258 509.79\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI.

## DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent essentiellement en la construction d'une centaine de dos-d'âne allongés sur différentes rues et de quatre (4) bosses sur ruelles dans les quatre districts de l'arrondissement.

Les travaux incluent notamment la fourniture, la main-d'oeuvre, les matériaux, les équipements, la supervision, l'installation et l'outillage nécessaire à l'exécution des travaux conformément aux plans et devis.

La géométrie et le profil des dos-d'âne allongés sur rue (détails ci-dessous) proviennent du Guide canadien de modération de la circulation, édition 2018.

-La largeur du dos-d'âne est de 4,0 mètres;

-La longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la rue;

-Une zone de 0,5 mètre de dégagement en bordure doit être respectée pour le ruissellement de l'eau, la hauteur est de 85 millimètres.

Ceux-ci seront implantés sur des rues dont la limite de vitesse est établie à 30 km/h. Les dos-d'âne allongés permettent de réduire la vitesse des véhicules jusqu'à la limite de vitesse des rues sur lesquelles ils seront construits, soit approximativement 30 km/h. Leur présence n'empêche pas l'utilisation normale de la rue ni les opérations courantes sur celle-ci.

La géométrie et le projet des dos-d'âne (bosses de ralentissement) en ruelle proviennent des dessins normalisés de la Ville de Montréal. Il s'agit de la construction de lots de quatre (4) petites bosses de ralentissement de 900 mm de largeur; la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la ruelle et la hauteur est de 60 mm. Ceux-ci seront implantés sur diverses ruelles dont la limite est établie à 10 km/h.

Le tableau suivant identifie la localisation où seront installés les dos-d'âne :

<b>Tronçon de Rue</b>	<b>Entre</b>		<b>District</b>
Garnier	Sauvé E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Vianney	Fleury E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
De la Roche	Fleury E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Francis	Fleury E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Chambord	Prieur E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Charton	Sauvé E	de Port-royal E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Taché	Fleury E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Saint-Charles	Fleury E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Hamel	Sauriol E	Sauvé E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Merritt	Sauvé E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
De Lorimier	Prieur E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET

Hamelin	Sauvé E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Saint-Firmin	Sauvé E	de Port-royal E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Taché	Gouin E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Taché	Prieur E	Henri-Bourassa E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Hamel	Fleury E	Sauriol E	SAULT-AU-RÉCOLLET
D'Iberville	Fleury E	Prieur E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Charton	Prieur E	Fleury E	SAULT-AU-RÉCOLLET
Durham	Sauriol E	Fleury E	AHUNTSIC
Place Fleury	Fleury O	Prieur O	AHUNTSIC
Grande-Allée dir nord	Henri-Bourassa E	Gouin E	AHUNTSIC
Péloquin	Prieur E	Henri-Bourassa E	AHUNTSIC
Péloquin	Fleury E	Prieur E	AHUNTSIC
Tanguay	Henri-Bourassa O	Prieur O	AHUNTSIC
Poincaré	De Salaberry	Édmond Valade	AHUNTSIC
Poincaré	Édmond Valade	Jean Tournois	AHUNTSIC
Laverdure	Fleury E	Prieur E	AHUNTSIC
Laverdure	Prieur E	Henri-Bourassa E	AHUNTSIC
Clark	Fleury O	Sauriol O	AHUNTSIC
Clark	Sauvé O	Sauriol O	AHUNTSIC
Jacques Bizard	Marcelin Wilson	Poncet	AHUNTSIC
Poincaré	Jean-Tournois	Limite sud de Jean-Tournois	AHUNTSIC
Esplanade	Henri-Bourassa O	Gouin O	AHUNTSIC
Waverly	Fleury O	Sauriol O	AHUNTSIC
Étienne-Blanchard	Christophe-Colomb	André-Grasset	SAINT-SULPICE
André-Grasset	François-H-Prévost	Émile-Journault	SAINT-SULPICE
Legendre	Christophe-Colomb	Olivier-Maurault	SAINT-SULPICE
Saint-Denis	Crémazie E	Émile-Journault	SAINT-SULPICE
Millen	Chabanel E	Legendre E	SAINT-SULPICE
Foucher	Chabanel E	Legendre E	SAINT-SULPICE
Waverly	de Beauharnois O	Crémazie O	SAINT-SULPICE
Saint-Urbain	de Beauharnois O	Crémazie O	SAINT-SULPICE
Jeanne-Mance	Legendre O	de Beauharnois O	SAINT-SULPICE
Place De Montgolfier	Place De Montgolfier	De Galinée	SAINT-SULPICE
Alice-Nolin	Robertine-Barry	Claude-Gauvreau	SAINT-SULPICE
Marcelin-Wilson	de l'Acadie	Robert Charbonneau	SAINT-SULPICE
Aurèle-Allard	Place Aldéric-Beaulac	Place Aldéric-Beaulac	SAINT-SULPICE
Ernest-Savignac	Lucine-Plante	Papineau	SAINT-SULPICE
Meunier	de Beauharnois O	Crémazie O	SAINT-SULPICE
Basile-Routhier	Legendre E	Émile-Journault	SAINT-SULPICE
Forbes	Marsan	Guertin	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Guertin	Forbes	Gouin O	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Joseph-Casavant	Alfred-Laliberté	Place Joseph-Casavant	BORDEAUX-CARTIERVILLE
de Louisbourg	De Meules	De Tracy	BORDEAUX-CARTIERVILLE

Saint-Évariste	Dudemaine	de Louisbourg	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Pasteur	De Salaberry	de Louisbourg	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Fillion	Dudemaine	de Louisbourg	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Poutrincourt	Victor-Doré	Charles-Gil	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Pasteur	Charles-Gil	Nicolas Perrot	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Victor-Doré	de l'Acadie	Pasteur	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Wood	Jean-Bourdon	Gouin O	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Alfred Laliberté	Victor-Doré	Charles-Gill	BORDEAUX-CARTIERVILLE
Terasse de Louisbourg	de Louisbourg	de Louisbourg	BORDEAUX-CARTIERVILLE

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2023-012 s'est déroulé du 3 mars 2023 au 4 avril 2023. Sur neuf (9) preneurs de cahiers des charges, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission.

En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune entreprise n'a expliqué la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Les Pavages Céka Inc.

Le tableau des résultats des soumissions suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Céka Inc.	470 247,75 \$
Eurovia Québec Construction inc.	505 895,75 \$
Construction Viatek Inc.	646 389,45 \$
Sintra inc.	752 305,57 \$
Estimation	598 224,12 \$
Coûts moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	593 709,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	282 057,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	60%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>	-127 976,37 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	-21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	35 648,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	8%

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci. L'arrondissement a majoré les coûts, justifiant ainsi l'écart de -21% entre la plus basse soumission conforme et l'estimation.

Les prix des soumissions reçues ont été vérifiés. De plus, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site web des instances concernées. Conformément au Guide d'élaboration d'appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle, l'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et de conformité de la soumission a été réalisée jusqu'à l'obtention des deux (2) plus basses soumissions conformes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Pavages Céka Inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est présentement valide jusqu'au 11 mai 2023.

Aussi, une vérification faite directement sur le site internet de l'AMP confirme que l'entreprise Les Pavages Céka Inc. apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous-contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant sur le même objet et les mêmes matières et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants.

Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants, avant le début de l'exécution du contrat, ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'AMP détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Les Pavages Céka Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à l'entrepreneur est de 470 247,75 \$.

Le coût maximal de ce contrat est de 636 731,55 \$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur, un montant de 94 049,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences (20%) et un montant de 72 434,25 \$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes et il sera assumé comme suit :

-Frais de surveillance : 51 738,75 \$

-Frais de laboratoire : 20 695,50 \$

Un montant de 49 906,39 \$ (taxes incluses) est fiancé par le programme d'aide financière du

Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour les dos-d'ânes construits dans les secteurs visés par le programme

Le montant total (net de ristournes) de 581 420,78 \$ est réparti comme suit :  
Un montant maximal de 581 420,78 \$ net des ristournes sera financé à même la réserve de développement de l'arrondissement.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

### **MONTRÉAL 2030**

Voir la grille en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cela engendre des impacts pour les citoyens, plus spécifiquement en ce qui concerne le stationnement sur rue. La population riveraine sera informée à l'avance des travaux. La circulation et le stationnement seront gérés comme décrits au devis.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec la division des relations avec les citoyens et des communications de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : 29 mai 2023
- Début des travaux : Mi-juin 2023
- Fin des travaux : août 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Walid CHAHOUA  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Julie GUICHETEAU  
Cheffe de division Mobilité et déplacements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1236074002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les constructions H2D Inc. pour le réaménagement du parc Avila-Vidal - Dépense totale de 2 458 430.63\$, taxes incluses (contrat 2 075 846.03\$ + contingences 207 584.60 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-005 - sept (7) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les constructions H2D Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réaménagement du parc Avila-Vidal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 075 846.03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-005;
2. d'autoriser une dépense de 207 584.60\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 175 000\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 16:12

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236074002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les constructions H2D Inc. pour le réaménagement du parc Avila-Vidal - Dépense totale de 2 458 430.63\$, taxes incluses (contrat 2 075 846.03\$ + contingences 207 584.60 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-005 - sept (7) soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Avila-Vidal possède plusieurs infrastructures de jeu et de détente vieillissantes et désuètes. Plusieurs consultations publiques ont eu lieu en prévision de son réaménagement (mai 2021, septembre 2021).

Le présent projet concerne le réaménagement complet du parc avec, entre autres, l'aménagement de deux aires de jeu, d'un petit jeu d'eau, d'un terrain de volleyball de sable, de table de ping pong, d'une petite butte à glisser, l'installation d'une grande quantité de mobilier (tables, chaises, bancs, chaises longues, corbeilles, bacs à recyclage, etc.) et la plantation de plusieurs arbres. Les structures de jeu de la zone 2-5 ans ainsi qu'une partie de celles de la zone 5-12 ans seront accessibles universellement. Ce réaménagement permettra d'offrir aux citoyens un espace plaisant, ludique et sécuritaire.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 39 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 09 0106 - Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-003 pour les travaux d'aménagement du parc Avila-Vidal en raison des prix de soumission élevés (4 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Les travaux d'aménagement comprennent, sans s'y limiter :

- Structures de jeu 2-5 ans et 5-12 ans
- Réaménagement de sentier
- Aménagement d'un jeu d'eau
- Aménagement d'une aire d'exercice
- Aménagement d'une zone de repos et de ping-pong
- Ajout de mobilier, bancs, supports à vélo et fontaine à boire
- Ajout de plantation
- Marquage ludique

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public S-AC-2023-005 a été lancé le 24 février 2023 par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 4 avril 2023.

La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie H2D Inc., au montant de 2 075 846,03\$, taxes incluses.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	2 075 846,03 \$	N/A	2 075 846,03 \$
LES ENTREPRISES ROSENEIGE (9190-8673 QUÉBEC INC.)	2 139 450,20 \$	N/A	2 139 450,20 \$
SALVEX INC.	2 148 307,88 \$	N/A	2 148 307,88 \$
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	2 156 187,11 \$	N/A	2 156 187,11 \$
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	2 235 884,33 \$	N/A	2 235 884,33 \$
EXCAVATION DDL (9039-3273 QUÉBEC INC.)	2 356 903,57 \$	N/A	2 356 903,57 \$
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	2 871 710,42 \$	N/A	2 871 710,42 \$
Dernière estimation	2 176 002,08 \$	N/A	2 176 002,08 \$
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>			2 283 469,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>			795 864,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			38%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>			(100 156,05) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>			-5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>			63 604,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			3%
<b>N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.</b>			
	Les montants inscrits incluent les taxes		

LES CONSTRUCTIONS H2D INC. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'écart entre la moyenne et la plus basse conforme est de 5 %. Cet écart est réparti dans les différents items du bordereau.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 2 075 846.03 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 207 584.60\$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat. La dépense totale est donc de 2 458 430.63\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes de 175 000\$ réparties comme suit :  
Incidences :

- 25 000\$ : services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux;
- 25 000\$ : services professionnels pour la surveillance environnementale;
- 25 000\$ : services professionnels pour la surveillance des travaux;
- 50 000\$ : mobilier, peinture, affiches et table de ping pong;
- 35 000\$ : électricité (travaux en régie);
- 15 000\$ : plantations et imprévus

## **MONTRÉAL 2030**

Plusieurs arbres seront plantés suite aux travaux afin de consolider la canopée du parc et les revêtements choisis sont en partie perméables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche indiquant la nature des travaux sera installée sur les clôtures de chantier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 8 mai 2023  
Début des travaux: 29 mai 2023  
Fin des travaux : 27 octobre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ysabelle FILIATREULT  
architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-06

Valérie SIMARD  
Cheffe de division - Études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1237189002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour les travaux d'aménagement d'une aire de détente au parc des Bateliers et les travaux d'aménagement autour de la sculpture de Marie-Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier - Dépense total de 152 681,79 \$, taxes incluses (contrat : 107 892,54 \$ + budget de contingences : 10 789,25 \$ + frais incidents 34 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-013 - cinq (5) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une aire de détente au parc des Bateliers et des travaux d'aménagement autour de la sculpture de Marie-Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 892,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-013;
2. d'autoriser une dépense de 10 789,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 34 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 16:07

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237189002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour les travaux d'aménagement d'une aire de détente au parc des Bateliers et les travaux d'aménagement autour de la sculpture de Marie-Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier - Dépense total de 152 681,79 \$, taxes incluses (contrat : 107 892,54 \$ + budget de contingences : 10 789,25 \$ + frais incidents 34 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-013 - cinq (5) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc des Bateliers, d'une superficie d'environ cinq (5) hectares, est constitué principalement d'une zone boisée. Cependant, la partie du parc située près de l'avenue de Saint-Castin et formée d'une plaine gazonnée plantée d'arbres a été retenue afin d'y réaliser le projet *Rendez-vous avec la rivière* financé par la deuxième édition du budget participatif de l'arrondissement. Le principal objectif de ce projet est de mettre en valeur ce lieu riverain de la rivière des Prairies doté d'un caractère naturel en y aménageant une aire de détente accessible.

Le parc Basile-Routhier, d'une superficie d'environ 2,5 hectares, bénéficie d'un emplacement central au sein de l'arrondissement. Le parc comprend le pavillon d'accueil à consommation énergétique « nette zéro » et est bordé au nord par la rue piétonne Park Stanley. Il s'agit de deux aménagements phares du Parcours Gouin. La congrégation des sœurs du Bon conseil a financé en 2021, en collaboration avec l'arrondissement, la réalisation d'œuvre d'art par le sculpteur Claude Des Rosiers. La sculpture ainsi réalisée se veut un hommage à Marie-Gérin-Lajoie, fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil. Les travaux à réaliser en 2023 consistent en la construction d'un aménagement destiné à mettre en valeur l'œuvre d'art.

Le financement de la dépense associée à ces travaux proviendra de l'arrondissement.

L'appel d'offres public S-AC-2023-013 a été lancé le 13 mars 2023, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 18 avril 2023 à 13h30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 36 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 09 0185 - 5 juillet 2021 (1218313001) :** Adopter les projets priorités dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**DESCRIPTION**

Les travaux au parc des Bateliers comprennent, sans s'y limiter :

- La surface en poussière de pierre;
- Les ouvrages en pierre naturelle pour les bancs en arc de cercle et l'aménagement au centre de la placette;
- La surface de pierres plates et la bordure préfabriquée au centre;
- Le mobilier composé de bancs et d'une corbeille à rebuts double avec recyclage;
- L'élément en granite avec le logo du budget participatif;
- Les fosses d'arbres et les lits de plantation;
- Le gazon en plaques, incluant la terre végétale.

Les travaux au parc Basile-Routhier comprennent, sans s'y limiter :

- La surface en poussière de pierre;
- Le banc;
- Le panneau d'interprétation en angle;
- Le gazon en plaques, incluant la terre végétale.

## JUSTIFICATION

La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie Les Entreprises Daniel Robert inc., au montant de 107 892,54 \$, taxes incluses.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)
<b>Les Entreprises Daniel Robert inc.</b>	<b>107 892,54 \$</b>
Lanco Aménagement inc.	113 997,71 \$
Paysagiste Promovert inc.	132 980,09 \$
Salvex inc.	163 505,95 \$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	165 498,36 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	166 886,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 58993,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-35%
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	136 774,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	57 605,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	53%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	6 105,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	6%

Le montant de la plus basse soumission conforme est inférieure de 35% au montant de la plus récente estimation. Cet écart s'explique par le fait que l'appel d'offres a eu lieu pendant une période favorable et par la tendance actuelle du marché.

Les Entreprises Daniel Robert inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat à octroyer est de 107 892,54 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 10 789,25 \$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat. La dépense totale est donc de 152 681,79 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 34 000 \$ réparties comme suit :

- 9 000 \$ pour le mobilier;
- 11 000 \$ pour les végétaux;
- 12 000 \$ pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux;
- 2 000 \$ pour des imprévus.

Le coût total maximal associé au contrat est de 152 681,79 \$ taxes incluses (139 418,83 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 124 080,03 \$ taxes incluses (113 301,61 \$ net de ristourne) sera financé par une clé d'affectation de surplus de l'arrondissement.
- Un montant maximal de 28 601,76 \$ taxes incluses (26 117,22 \$ net de ristourne) sera financé à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement dans la division de la culture et des bibliothèques.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Les travaux d'aménagement aux parcs des Bateliers et Basile-Routhier contribuent à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir grille d'analyse en pièce jointe pour plus de précisions.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 mai 2023 : octroi du contrat à l'entrepreneur  
Août 2023 : début des travaux  
Novembre 2023 : fin des travaux (réception provisoire)  
Novembre 2024 : réception définitive

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats public s.* Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise.  
À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE  
Architecte paysagiste

#### ENDOSSÉ PAR

Valérie SIMARD  
Cheffe de division - Études techniques

Le : 2023-04-19

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1239185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Arboriculture de Beauce inc. pour les travaux d'essouchement, pour l'année 2023 - Dépense totale de 187 294,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (23-19850) - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à la firme Arboriculture de Beauce inc., seul soumissionnaire conforme pour l'exécution des travaux d'essouchement, pour l'année 2023, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 187 294,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (23-19850);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 09:34

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239185001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Arboriculture de Beauce inc. pour les travaux d'essouchement, pour l'année 2023 - Dépense totale de 187 294,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (23-19850) - (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville procède annuellement à l'abattage des arbres majoritairement infestés par l'agrile du frêne, et qui sont dépérissants ou potentiellement dangereux. Les abattages d'arbres sont suivis par des opérations d'essouchement planifiées annuellement. Lorsque les travaux d'essouchement sont réalisés, des emplacements sont libérés, ce qui facilite la planification des futures plantations. Ces travaux permettront non seulement le remplacement des arbres abattus mais aussi d'éliminer parfois les rejets de souches jugés parfois envahissants et inesthétiques.

Par ailleurs, un Plan maître de plantation adopté en 2022 prévoit une augmentation du quota annuel de plantation allant à 1300 arbres pour combler le déficit et améliorer notre indice de canopée. Pour cela, l'arrondissement devait se doter de moyens pour combler ce déficit en matière d'essouchement, de poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur et de remplacer ainsi notre patrimoine arboricole vieillissant.

Malgré tous les efforts consentis, la quantité de souches en attente d'intervention ne cesse d'augmenter, ce qui amène comme conséquence première une augmentation considérable des demandes citoyennes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé au lancement d'un appel d'offres pour des travaux d'essouchement afin de venir en support aux équipes opérationnelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA22 09 0102 : Accorder un contrat à la firme 7762763 Canada inc.. pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2022 - Dépense totale de 72 425,74 \$, taxes incluses (contrat : 65 841,58 \$ + contingences : 6584,16 \$) - Appel d'offres public 22-19225 - 2 soumissionnaires.
- CA21 09 0149: Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux

d'essouchement, pour l'année 2021 - Dépense de 186 679,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18790 - 3 soumissionnaires.

CA20 090312 : Contrat octroyé à la firme Arboriculture de Beauce inc. pour des services d'abattage d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 20-18451, et permettant une dépenses à cette fin de 337 226.27 \$ taxes incluses (1 soumissionnaire).

CA18 090012 : Contrat accordé à la firme Arboriculture de Beauce pour des travaux d'abattage et d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-16722, et permettant une dépense à cette fin de 294146.29 \$, taxes incluses (3 soumissionnaires).

CA18 090269 : Contrat accordé à la firme Arboriculture de Beauce pour des travaux d'abattage et d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-17335, et permettant une dépense à cette fin de 432 961.36 \$, taxes incluses (5 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

L'appel d'offres consiste à retenir les services d'une entreprise privée, habilitée dans le domaine de l'arboriculture en vue de réaliser des travaux d'essouchement sur des souches résiduelles issues d'arbres abattus qui sont majoritairement des frênes déqualifiés au traitement par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Les travaux couvrent tout le territoire de l'arrondissement. Les souches ciblées sont localisées en rues et en ruelles occupées par les citoyens. Un total de 438 souches sont visées par ces travaux.

Le type d'essouchement requis consistera au déchiquetage en copeaux de la souche entière jusqu'à son défoncement complet. Le travail consistera également à combler la fosse ainsi créée et le nivellement du terrain de manière à se marier avec le terrain environnant. Les travaux d'essouchement incluent le transport des résidus vers le site de dépôt désigné, la disposition et le nettoyage complet des lieux la journée même des travaux.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public a été préparé par le Service de l'approvisionnement et a été publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). La période d'appel d'offres s'est déroulée du 22 mars au 13 avril 2023.

Il y a eu treize (13) preneurs de cahier des charges, cinq (5) soumissions dont une a été déclarée non conforme administrativement et huit (8) désistements.

Sur les quatre (4) soumissions déclarées conformes sur le plan administratif, une (1) seule soumission a été déclarée conforme sur le plan technique.

Le tableau suivant résume l'écart de prix entre la soumission reçue et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi pour le soumissionnaire conforme :

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses 10 %)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>ARBORICULTURE DE BEAUCE INC</b>	187 294,28 \$	-	187 294,28 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	217 777,09 \$	-	217 777,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(30 482,81) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-14 %

Conformément aux documents d'appel d'offres de la soumission numéro 23-19850, la firme Arboriculture de Beauce inc. a déposé la seule soumission conforme pour les travaux demandés.

L'écart entre la dernière estimation réalisée à l'interne et la plus basse conforme est favorable à l'arrondissement puisqu'elle est de 14 % inférieure à la dernière estimation réalisée. Celle-ci se basait sur les prix reçus du plus récent appel d'offres 22-19225 réalisé par l'arrondissement en 2022, majorée de 8 % pour tenir compte de l'inflation. L'écart observé s'expliquerait par une forte concurrence sur ce marché, qui se traduit par la réception d'un prix avantageux.

Par conséquent, la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine recommande l'octroi du contrat à Arboriculture de Beauce.  
En application de l'article 152.1 de la Charte de la langue française, la validation du statut de l'entreprise contractante a été effectuée et celle-ci est conforme. Le formulaire de déclaration est en pièce jointe.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine souhaite accorder à l'entreprise Arboriculture de Beauce inc.: le montant de 187 294,28 \$, taxes incluses

#### **MONTRÉAL 2030**

Le projet s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030

- Orientation incontournable : Accélérer la transition écologique
- Priorité 2: Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision
- Priorité 19: Des milieux de vie verts et durables pour des quartiers vivants en privilégiant le développement accéléré de la canopée par la plantation d'arbres et de végétaux dans les quartiers et le long des berges, de façon à protéger et accroître la biodiversité dans chaque milieu de vie. Assurer l'accès de toutes et tous à des parcs de proximité

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé, les travaux devront se faire en régie et les retards accumulés dans les opérations courantes continueront à augmenter en nombre. Le non octroi aura assurément des conséquences sur les objectifs à atteindre en matière de plantations mais aussi sur le délai de traitement des demandes de citoyens

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite au conseil d'arrondissement du 8 mai 2023

Durée du contrat: De la mi-mai au 15 novembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mohamed Lamine FARHI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement : ; Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mohamed Lamine FARHI); Certification de fonds : ; Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fatma Zohra TIBOURTINE  
Agente technique en horticulture et arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie ARNAUD  
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Le : 2023-04-19

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique PAQUIN  
Directeur





**Dossier # : 1239141003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Passerelles - Coopérative en patrimoine, pour la réalisation d'une étude sur le patrimoine industriel des secteurs Chabanel et Port-Royal, sur une période de cinq (5) mois, pour un montant de 38 980,66 \$, taxes incluses. /Imputation réserve Développement 35 594.54 \$ net de ristournes

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Passerelles - Coopérative en patrimoine, pour la réalisation d'une étude sur le patrimoine industriel des secteurs Chabanel et Port-Royal, sur une période de cinq mois;
2. d'autoriser une dépense totale de 38 980,66 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 13:48

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239141003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Passerelles - Coopérative en patrimoine, pour la réalisation d'une étude sur le patrimoine industriel des secteurs Chabanel et Port-Royal, sur une période de cinq (5) mois, pour un montant de 38 980,66 \$, taxes incluses. /Imputation réserve Développement 35 594.54 \$ net de ristournes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire (DDT) travaille à réaliser un nouveau programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur du District Central et qui sera intégré au plan d'urbanisme (Règlement 04-447) de la Ville de Montréal. En effet, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est en pleine réflexion sur les orientations à donner à la transformation urbaine qui émerge dans ce secteur et souhaite encadrer et dynamiser cet avenir changeant par un nouveau cadre de planification, le PPU du District Central.

Après un premier passage devant le comité aviseur de la Ville de Montréal sur les procédures de modification au plan d'urbanisme, soit le Comité Jacques-Viger (CJV), les membres de ce dernier ont recommandé d'approfondir les connaissances du patrimoine bâti industriel sur le territoire visé.

Après avoir sollicité des offres de service auprès de diverses firmes spécialisées en patrimoine et architecture, la Direction du développement du territoire souhaite octroyer un contrat de services professionnels, d'une durée de 5 mois, à la firme Passerelles - Coopératives en patrimoine, afin de réaliser un mandat d'étude sur le patrimoine industriel dans les secteurs Chabanel et Port-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le mandat consiste à réaliser une étude visant à approfondir les connaissances historiques et architecturales des secteurs Chabanel et Port-Royal, localisés parmi le territoire du futur PPU du District Central.

Le mandat devrait se réaliser autour de quatre (4) principaux volets :

**1. Recensement des informations et relevé photographique**

La firme aura pour mandat de recenser les informations (images historiques, cartes, permis

de construction, etc.) pertinentes à la réalisation du mandat.

Un relevé terrain devrait également accompagner ce premier volet de démarrage du mandat.

## 2. Évolution historique

Le mandat aura par la suite l'objectif de retracer le parcours historique de l'urbanisation de la zone d'étude, de cerner les grandes phases de développement industriel qui ont animé ce secteur connu à son époque comme étant le coeur de l'industrie du textile à Montréal.

## 3. Caractérisation

La firme aura aussi le mandat d'identifier les bâtiments posant le plus grand intérêt à la préservation et qui sauront contribuer au dynamisme et à l'identité du secteur du District Central de demain. Des propositions de scénarios de conservation et de requalification de ces bâtiments d'intérêt à des fins autres et plus aptes à une meilleure cohabitation urbaine seront élaborées.

L'offre de services prévoit notamment la réalisation de 20 fiches sur des bâtiments d'intérêt dans le secteur d'étude.

## 4. Montage du rapport et finalisation

### Calendrier de projet

Le mandat devrait s'amorcer dans les meilleurs délais suivant l'approbation du contrat, vers la mi-mai.

Une rencontre de démarrage et quatre rencontres de suivi sont prévues en cours de réalisation avec des représentants de la direction du développement du territoire.

Selon le calendrier prévu, des livrables intermédiaires sont prévus en cours de mandat afin d'assurer la bonne réalisation de l'étude et l'atteinte des attentes.

Le livrable final sera déposée auprès de l'arrondissement en octobre 2023.

## **JUSTIFICATION**

La DDT soutient l'octroi de ce mandat à la firme Passerelle - Coopérative en patrimoine, pour les motifs suivants :

- la réalisation de cette étude constitue une étape importante dans la réalisation du PPU du District Central et devrait répondre aux demandes du Comité Jacques-Viger sur cet enjeu;
- l'étude permettra de guider les interventions sur le cadre bâti parmi ce secteur voué à une importante transformation;
- la méthodologie proposée, les livrables et les connaissances du mandataire correspondent aux attentes exprimées par la Direction.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de gré à gré avec la firme Passerelles - Coopérative en patrimoine est d'un coût total forfaitaire maximal de 38 980,66 \$, incluant les taxes.

Ce montant proviendra du fond de réserve Développement de l'arrondissement.

Les modalités de paiements de versements des honoraires sont les suivantes :

- 25 % au début du mandat;
- 35 % suite au dépôt de la version préliminaire du livrable intermédiaire L3, soit six (6) semaines après le début du mandat;
- 40 % au dépôt et à l'acceptation de la version finale des documents.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en répondant notamment aux attentes des priorités #1 (Réduction des gaz à effet de serre) et #19 (Créer des milieux de vie de qualité).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat : 2023-05-17

Réalisation du mandat : Mai à octobre 2023

Dépôt des livrables finaux : 2023-10-20

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1236074004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Le Comité inc. pour l'aménagement d'une placette jeunesse temporaire au parc Marcelin Wilson pour une somme maximale de 101 199,31 \$, taxes incluses (contrat : 95 199,31 \$ + contingences : 3 000 \$ + incidences : 3 000 \$ / Imputation au fonds de parcs (17 408,46 \$, net de ristournes).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à la Coopérative Le Comité - Générateur d'événements pour l'aménagement d'une placette jeunesse dans le parc Marcelin Wilson pour une somme maximale de 95 199.31 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 3000\$ taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 3000\$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense totale de 101 199.31\$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-05-01 13:46

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236074004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Le Comité inc. pour l'aménagement d'une placette jeunesse temporaire au parc Marcelin Wilson pour une somme maximale de 101 199,31 \$, taxes incluses (contrat : 95 199,31 \$ + contingences : 3 000 \$ + incidences : 3 000 \$ / Imputation au fonds de parcs (17 408,46 \$, net de ristournes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 15 juillet 2022, le sous-ministre de la Sécurité publique a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 75 000 \$ à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour l'aménagement d'une placette éphémère pour adolescents au parc Marcelin-Wilson.

Le présent sommaire décisionnel fait suite à la démarche de demande de prix effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs afin d'obtenir des soumissions pour l'aménagement de la placette éphémère pour jeunes au parc Marcelin-Wilson. Ce projet consiste à octroyer un contrat à la Coopérative Le Comité - Générateur d'événements ., pour la réalisation de ce mandat en fonction des plans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE22 1566** Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026

**CA22 09 0191** Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour la réalisation d'un projet de placette éphémère pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Ratifier la convention intervenue à cet effet.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste en l'aménagement d'une placette éphémère ludique pour les jeunes au parc Marcelin-Wilson, près du skate parc et des terrains de basketball. Les aménagements ont été développés à la suite de consultations auprès des membres des conseils d'élèves des écoles Évangéline et La Dauversière ainsi que du personnel enseignant.

Le projet de placette comprend différents aménagements en bois permettant de s'asseoir ou

s'étendre en petits et grands groupes, ainsi que des hamacs. Les aménagements peuvent aussi être utilisés pour une classe extérieure. Il y aura aussi des collaborations avec les organismes communautaires du quartier pour animer l'espace, assurer une présence et y intervenir au besoin.

Ce projet temporaire permettra de valider l'usage des installations en 2023 en vue de réaménager une placette de façon permanente.

## JUSTIFICATION

Un grand besoin d'avoir un lieu de rassemblement pour les adolescents est ressorti lors des consultations publiques effectuées. L'endroit où la placette sera située est un point de convergence important, puisqu'il est situé près de deux écoles secondaires et de plusieurs plateaux sportifs très fréquentés par ce groupe de population.

Le prix le plus bas est celui de Le comité inc. 95 199.31\$ taxes incluses.

La somme totale (nette de ristourne) est de 92 408 .46\$ sera financée en partie par le fonds de parcs et par une subvention provenant du ministère de la Sécurité publique. Cette dépense sera imputée tel qu'indiqué dans la l'intervention des ressources financières. Le comité inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

FIRMES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
Le comité inc.	95 199,31 \$	N/A	95 199,31 \$
Les ateliers d'antoine	122 528,86 \$	N/A	122 528,86 \$
Bois urbain	s.o.	N/A	s.o.
La hutte	s.o.	N/A	s.o.
Dernière estimation	86 231,25 \$	N/A	86 231,25 \$

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale du contrat à octroyer à l'entrepreneur est de 95 199.31\$.

La dépense est de 101 199.31 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat , une somme de 3 000 \$ (taxes incluses) pour les contingences et une somme de 3 000 \$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes.

## MONTRÉAL 2030

Le projet de placette éphémère s'inscrit dans les priorités 8, 9,10 et 19 du plan stratégique Montréal 2023.

Priorité 8- Le projet vise à offrir un lieu de convergence social sécuritaire pour les adolescents dans une optique de prévention de la criminalité.

Priorité 9- Le projet est développé en partenariat avec le milieu communautaire du quartier pour offrir de l'intervention sociale pour prévenir la violence.

Priorité 10- Les adolescents du quartier sont impliqués dans le choix des aménagements du site et tout au long du projet.

Priorité 19- Le projet de placette vise à contribuer à offrir un milieu de vie sécuritaire, de qualité et est une réponse de proximité aux besoins des adolescents qui ont manifesté, lors des consultations publiques, le souhait d'avoir un lieu de rassemblement pour eux dans le parc Marcelin-Wilson.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La création d'une placette avec aménagement ludique permet notamment de :

- Mobiliser des partenaires communautaires et institutionnels;
- Impliquer des jeunes dans l'idéation des aménagements de la placette et sa création;
- Offrir un endroit sécuritaire et adapté aux adolescents et jeunes adultes, favorisant une fréquentation accrue et acceptée de ce lieu.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications sera mise à contribution afin de communiquer le projet à la population et le faire rayonner.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

octroi du contrat: 8 mai 2023  
début des travaux: été 2023  
fin des travaux: automne 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Ysabelle FILIATREULT  
architecte paysagiste

Valérie SIMARD  
Cheffe de division - Études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1235027005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet pour la période du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024 / Autoriser une dépense totale de 131 461,11 \$, taxes incluses (contrat : 88 532 \$ + incidences : 42 929,11 \$ / Imputation à la réserve développement (52 480,52 \$, net de ristournes).

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert, pour la période du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024, pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet, pour une somme maximale de 88 532 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 42 929,11 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense totale de 131 461,11\$, incluant les taxes et les frais incidents, pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1235027005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et suivi post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur du Sault-au-Récollet pour la période du 15 mai 2023 au 31 janvier 2024 / Autoriser une dépense totale de 131 461,11 \$, taxes incluses (contrat : 88 532 \$ + incidences : 42 929,11 \$ / Imputation à la réserve développement (52 480,52 \$, net de ristournes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent mandat s'inscrit dans le cadre du projet d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus et dans les institutions, commerces, industries (ICI) « assimilables » sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Dans le cadre du renouvellement des contrats de collecte qui débiteront le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Service de l'environnement (SENV) offre la possibilité à tous les propriétaires, les occupants, et les gestionnaires d'immeubles de neuf (9) logements et plus et les ICI dits « assimilables » de bénéficier d'un service de collecte des résidus alimentaires.

En vertu de la Stratégie de valorisation de la matière organique du Québec (SVMOQ), tous les immeubles de neuf (9) logements et plus et les ICI seront dans l'obligation de participer à une collecte des résidus alimentaires d'ici 2025. Les immeubles de neuf (9) logements et plus et les ICI identifiés non « assimilables », c'est-à-dire qui :

- génèrent des quantités de matières qui dépassent ce qui est permis par le Règlement sur les services de collecte (R-16-049 et ordonnances locales);
- qui utilisent des outils de collecte non acceptés (R-16-049 et ordonnances locales);
- ou qui déposent leurs matières en vue de la collecte dans des endroits non compatibles avec les services de collecte.

Ces ICI devront démontrer qu'ils ont accès à un service de collecte privé ou devront composer avec des pénalités financières prévues dans la SVMOQ.

L'implantation de cette collecte se fera en quatre (4) phases, afin de couvrir l'ensemble du territoire d'ici le printemps 2025 :

- **PHASE 1** – Automne 2023 – Secteur Sault-au-Récollet 3a et 3b;
- **PHASE 2** – Printemps 2024 – Secteur Ahuntsic 2a et 2b;
- **PHASE 3** – Automne 2024 – Secteur Saint-Sulpice 4a et 4b;
- **PHASE 4** – Printemps 2025 – Secteur Bordeaux-Cartierville 1a et 1b.

Le présent sommaire concerne le secteur du Sault-au-Récollet du projet d'implantation qui débutera en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Afin d'assurer le succès de cette nouvelle collecte sur le territoire, il est nécessaire d'accompagner les citoyens dans l'adoption de nouveaux comportements par des actions en information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Pour cette première phase, l'arrondissement a convenu de s'adjoindre des services de l'organisme à but non lucratif Ville en vert.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DGA2238260001 – 23 janvier 2023 - Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 893 933 \$ du Service de l'environnement vers les arrondissements, dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de neuf (9) logements et plus ainsi que pour certains institutions, commerces et industries.

### **DESCRIPTION**

L'arrondissement n'a pas les effectifs nécessaires pour faire le mandat d'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoir et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus et les ICI pour l'implantation du secteur du Sault-au-Récollet (novembre 2023), c'est pourquoi elle a procédé à une demande de prix auprès de l'organisme Ville en vert.

Une estimation du nombre d'unités d'occupations des immeubles de neuf (9) logements et plus et du nombre d'ICI a été réalisée pour le secteur du déploiement :

Secteur	Immeubles résidentiels 9 logements et plus		ICI potentiellement assimilables	Établissements scolaires	
	Unité d'occupations	Nombre d'immeubles		Nombre d'établissements	Nombre d'élèves
Sault-au-Récollet	3 967	162	395	14	3 685

À la demande de l'arrondissement, Ville en vert a fourni une offre de service qui répond aux exigences du devis qui leur a été fourni. Dans ce devis, le mandataire devait notamment répondre aux besoins suivants :

- Identification des besoins en termes d'outils de collecte auprès des propriétaires ou des gestionnaires de bâtiment et d'ICI;
- Sensibilisation porte-à-porte, distribution des bacs de comptoir (7 L) et suivis appropriés;
- Suivis de la participation et sensibilisation post-implantation.

Suite à cette demande de prix, la proposition de l'organisme a été retenue.

Le mandataire devra rendre un rapport d'étape ainsi qu'un rapport final et devra inscrire les différentes informations demandées dans les documents de suivis qui leurs sont fournis.

## JUSTIFICATION

Dans son plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, le SENV identifie trois priorités d'intervention, dont le détournement des résidus alimentaires de l'enfouissement. Certaines actions de cette priorité visent à inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte, le déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus ainsi que l'interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des résidus alimentaires pour les ICI.

Le déploiement de la collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est en accord avec ces priorités et ces actions. En effet, l'implantation de la collecte dans le secteur du Sault-au-Récollet permettra notamment de substituer l'une des deux collectes d'ordures ménagères pour la collecte des résidus alimentaires.

Les activités d'ISÉ sont nécessaires afin d'assurer la bonne participation des citoyens. Dans le rapport intitulé *"Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements"* (Recyc-Québec, 2016), il est mentionné que ces activités contribuent largement à maximiser la participation des citoyens et à réduire les taux de contamination des autres voies de collecte (notamment les ordures ménagères et les matières recyclables).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme maximale de 131 461,11 \$, taxes incluses est requise pour réaliser ce mandat (contrat 88 532 \$ + incidences 42 929,11 \$).

Cette somme, 120 041,52 \$ net de ristournes, sera financée comme suit :

Description	Montant Total net de ristournes	Sources de financement
Contrat à octroyer à l'organisme Ville en vert	80 841,52 \$	48 679 \$ : somme versée par le Service de l'Environnement
		18 882 \$ : activités de gestion des matières résiduelles des travaux publics de l'arrondissement.
		13 280,52 \$ : réserve développement
Logistique	10 000 \$	Réserve développement
Communications	29 200 \$	Réserve développement
<b>Total</b>	<b>120 041,52 \$</b>	

Un montant de 52 480,52 \$ net de ristournes sera pris dans la réserve développement.

## MONTRÉAL 2030

Voir dans l'onglet des pièces jointes.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités d'ISÉ sont essentielles lors du déploiement de nouveaux services de collecte si l'on souhaite tenir compte des enjeux d'acceptabilité sociale et des défis qu'implique le changement de comportement citoyen. Ces efforts sont d'ailleurs déployés parallèlement à la distribution des nouveaux outils de collecte, une étape nécessaire à l'implantation d'un nouveau service de collecte. Ne pas octroyer le contrat ferait en sorte que le déploiement

de la collecte des résidus alimentaires ne pourrait pas avoir lieu dans les secteurs identifiés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés, en respectant des consignes sanitaires émises par le gouvernement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'octroi : rencontre de démarrage avec l'organisme  
Juillet à octobre 2023 : contact avec les gestionnaires  
Septembre à octobre 2023 : activités d'ISÉ et distribution des bacs de comptoirs  
Septembre 2023 : rapport d'étape  
Novembre à décembre 2023 : activités d'ISÉ post-implantation  
Janvier 2024 : Rapport final

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Christine LAJOIE

**ENDOSSÉ PAR**

Mélanie DAUDELIN

Le : 2023-04-18

Conseillère en planification

Cheffe de section travaux et déneigement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique PAQUIN  
Directeur



**Dossier # : 1233060015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer des contributions financières totalisant 25 848 \$, toutes taxes applicables, à cinq (5) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 de l'arrondissement / Approuver les conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'octroyer des contributions financières totalisant 25 848 \$, toutes taxes applicables, à cinq (5) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 de l'arrondissement;
2. D'approuver les conventions à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière joint à ce dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 14:24

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1233060015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer des contributions financières totalisant 25 848 \$, toutes taxes applicables, à cinq (5) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 de l'arrondissement / Approuver les conventions à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour une deuxième année, un appel à projets culturels a été réalisé en 2023 afin de soutenir l'excellence artistique et encourager le rayonnement de l'art sous toutes ses formes. Il vise les organismes sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement dans le but d'animer l'espace public d'Ahuntsic-Cartierville et aller à la rencontre de sa population, là où elle se trouve.

Le projet se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. L'appel de projets s'est tenu du 13 février au 19 mars 2023 et 28 projets ont été déposés, dont 6 ont été retenus par le comité de sélection et 5 font l'objet d'une contribution financière.

Dans son Plan d'action culturel 2017-2021, l'arrondissement s'est engagé à offrir à ses citoyens une offre culturelle de proximité, accessible, diversifiée et de qualité qui correspond à leurs aspirations et à leurs besoins de manière qu'à l'échelle des diversités du territoire et de la population, ils puissent développer leur plein potentiel culturel. De plus, dans son Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026, l'arrondissement s'engage à aménager une ville et des quartiers à échelle humaine, à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble, et à soutenir la participation et l'engagement social, entre autres, par la promotion et la valorisation de la diversité dans l'offre d'activités culturelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 09 0141 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour animer l'espace public / Approuver des projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement. (1226237001)

**DESCRIPTION**

Organisme : Espace Trad  
Projet : La fanfare de l'île  
Nombre de représentation : 1 représentation déambulatoire dans 1 lieu.  
Description : Musique de la Nouvelle-Orléans présentée en déambulation, en marge du Festival Trad Montréal.  
Contribution : 2 500 \$

Organisme : Marguerite à bicyclette  
Projet : La crinoline aux chapeaux  
Nombre de représentations : 4 représentations dans 4 lieux différents, sur 2 jours.  
Description : Un spectacle de cirque acrobatique où deux voltigeurs et un musicien présentent un univers absurde, dans une démarche artistique et écoresponsable rassembleuse.  
Contribution : 4 999 \$

Organisme : Concours international d'orgue du Canada  
Projet : L'orgue en route  
Nombre de représentations : 3 représentations dans 1 lieu, sur 1 journée.  
Description : Trois performances d'orgue et de cirque sur une scène de concert mobile.  
Contribution : 4 999 \$

Organisme : La fille du laitier  
Projet : Avant de devenir un arbre  
Nombre de représentations : 4 représentations dans 4 lieux différents, sur 4 jours.  
Description : Spectacle de théâtre familial présenté dans un camion-livraison.  
Contribution : 7 500 \$

Organisme : Théâtre du Ricochet  
Projet : Indiscrétions publiques - 9e édition  
Nombre de représentations : 2 représentations dans 2 lieux différents, sur 2 jours.  
Description : Parcours théâtral où prennent vie de courtes pièces traitant de sujets d'actualité.  
Contribution : 5 850 \$

Le total des contributions financières s'élève à 25 848 \$.

## **JUSTIFICATION**

L'appel à projets culturels 2023 s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les quatre grandes orientations suivantes :

- Consolider, renouveler et développer une offre culturelle de proximité accessible, diversifiée et de qualité.
- Mettre à niveau et développer les infrastructures, les équipements et les espaces publics afin d'assurer le déploiement optimal de la vie culturelle au sein de la collectivité.
- Développer la collaboration et la concertation entre les services et les partenaires locaux.
- Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle aux citoyens en ciblant des populations particulières ou vulnérables et en maximisant l'effet des communications.

Il contribue plus particulièrement à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2017-2021, notamment lorsqu'il est question de :

- Réaliser une programmation culturelle professionnelle qui tient compte des réalités sociodémographiques et de la personnalité de l'offre culturelle de la Maison de la culture.
- Améliorer le déploiement territorial de l'offre de service dans l'arrondissement.
- Mettre en oeuvre les moyens d'assurer une accessibilité optimale aux citoyens de l'arrondissement et développer de nouveaux publics.

Finalement, l'appel à projets culturels 2023 répond aux objectifs du Plan d'action en diversité et en inclusion sociale 2021-2026, plus particulièrement en encourageant et en favorisant les événements permettant les rapprochements interculturels et intergénérationnels, ainsi que le développement de liens entre les individus et entre les groupes de toute la population.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement contribuera au rayonnement de la programmation par ses propres modes de diffusion. Les organismes doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ces contributions financières seront remises aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle PILON  
Cheffe de division - culture et bibliothèques

### **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2023-04-19

**Dossier # : 1238106002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau incluant le remplacement des sections privées en plomb, de voirie et d'éclairage sur la rue Sackville, entre les rues Fleury Est et Prieur Est, et sur la rue Yvette-Brillon, entre le boulevard de l'Acadie et la limite Sud (PRR 2023) - Dépense totale de 3 204 011,72\$, taxes incluses (contrat 2 636 588,88\$ + contingences 263 658,89\$ + incidences 303 763,95\$) - Appel d'offres public S-AC-2023-003 - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 636 588,88\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-003;
2. d'autoriser une dépense de 263 658,89\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 303 763,95\$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement d'Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.);
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238106002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau incluant le remplacement des sections privées en plomb, de voirie et d'éclairage sur la rue Sackville, entre les rues Fleury Est et Prieur Est, et sur la rue Yvette-Brillon, entre le boulevard de l'Acadie et la limite Sud (PRR 2023) - Dépense totale de 3 204 011,72\$, taxes incluses (contrat 2 636 588,88\$ + contingences 263 658,89\$ + incidences 303 763,95\$) - Appel d'offres public S-AC-2023-003 - Trois (3) soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme de réfection routière 2023 (PRR 2023), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public **le 3 mars 2023**, afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage sur la rue Sackville, entre les rues Fleury Est et Prieur Est, et sur la rue Yvette-Brillon, entre le boulevard de l'Acadie et la limite Sud.

L'appel d'offres a été publié dans le journal **Le Devoir** ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. **La Division du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions, au Bureau d'arrondissement, le 4 avril 2023.** La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

La durée de validité des soumissions prévue au cahier des charges est de 90 jours.

Un addenda fut émis pour aviser l'ensemble des preneurs du cahier de certaines modifications faites aux documents d'appel d'offres soit :

- Addenda 1, émis le 30 mars 2023 : Modifications au formulaire de soumission.

Cet addenda n'a eu aucune incidence sur le prix global de la soumission.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 09 0025 (1238106001) | 13 février 2023 :** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'avancée de trottoir, sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2023.

**CM23 0178** (1238935001) | 20 février 2023 : Accepter les offres de services d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

**CA23 09 0024** (1228106003) | 13 février 2023 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

**CM23 XXXX** (À venir): Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CM21 0443** (1218126002) | 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CE21 0240** (1218126001) | 17 février 2021 - Décision - Autorisation budget domaine privé (tout exécutant) - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb -

**DA238106001** (2238106001) | 29 mars 2023 : d'autoriser le lancement de deux (2) appels d'offres public pour l'exécution de travaux de voirie visant la construction et reconstruction d'une conduite d'aqueduc de 200 mm sur la rue Sackville entre les rues Fleury Est et Prieur Est, sur la rue Yvette-Brillon entre le boulevard de l'Acadie et la limite Sud, ainsi que sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue De Lorimier et la rue des Prairies, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2023 (PPR 2023).

## DESCRIPTION

Les travaux à réaliser dans le cadre du programme de réfection routière 2023 (PPR) comportent la construction et la reconstruction de la conduite d'eau secondaire, le remplacement des entrées de service, le remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée, la construction et la reconstruction de trottoirs et bordures, la construction de l'éclairage de rue (rue Yvette-Brillon) et la reconstruction de la chaussée sur les rues suivantes :

- Rue Sackville entre la rue Fleury Est et la rue Prieur Est. **(PPR local incluant la reconstruction de l'aqueduc)**
- Rue Yvette-Brillon entre le boulevard de l'Acadie et la limite Sud. **(PPR local incluant la construction de l'aqueduc)**

Le projet comporte également certaines particularités.

Pour la rue Sackville, une portion des eaux pluviales sera dirigée vers le parc Prieur qui se trouve à l'ouest de la rue Sackville. Une demande de subvention au programme

*Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques* a par ailleurs été transmise et acceptée en lien avec cette gestion des eaux pluviales. Le détail est précisé à la section aspect financier du présent sommaire décisionnel.

Pour la rue Yvette-Brillon, une portion de la surface actuellement minéralisée sera remplacée au profit de fosses de plantation. Une demande de subvention au programme d'*Aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation* a par ailleurs été transmise et acceptée en lien avec cette déminéralisation. Le détail est précisé à la section aspect financier du présent sommaire décisionnel.

Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction des priorités du plan d'intervention.

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2023-003 s'est déroulé du 3 mars au 4 avril 2023. Sur treize (13) preneurs de cahiers des charges, trois (3) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, une seule entreprise a expliqué la raison de son désistement.

Cependant, il est important de spécifier que parmi ces treize preneurs, certains d'entre-eux sont des fournisseurs ou des sous-traitants.

La plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.).

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement, ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

### Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
<b>EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.)</b>	<b>2 636 588.88\$</b>
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	3 013 952.35\$
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	3 182 245.86\$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 314 428.97\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	2 944 262.36\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	545 656.98\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	21%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	322 159.91\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	14%

$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) $(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$	377 363.47\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $(\text{la deuxième plus basse moins la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	14%

Les prix des soumissions reçues ont été vérifiés. De plus, une vérification plus approfondie des documents a été effectuée sur le site Web des instances concernées. Conformément au Guide d'élaboration d'appel d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle, l'analyse d'admissibilité du soumissionnaire et de conformité de la soumission a été réalisée jusqu'à l'obtention des trois (3) plus basses soumissions conformes.

Parmi les trois (3) soumissions reçues et analysées, aucune n'a été jugée non conforme ni rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir de la moyenne des coûts du marché actuel et des coûts d'anciens projets en tenant compte d'une indexation de ceux-ci.

Un écart de l'ordre de 14% a été calculé entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de l'arrondissement. Cet écart s'explique en grande partie en raison de l'augmentation de coûts des travaux de trottoir par rapport aux projets des années précédentes.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.). Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est présentement valide jusqu'au 18 juin 2023. De plus, une vérification directement sur le site Internet de l'AMP confirme que Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.) apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous contracter).

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant sur le même objet et les mêmes matières, et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000\$. À ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'AMP détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.) ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale du contrat à octroyer à l'entrepreneur est de 2 636 588,88\$.

Le somme maximale de ce contrat est de 3 204 011,72\$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, une somme de 263 658,89\$ (taxes incluses) pour les contingences (10 %) et une somme de 303 763,95\$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes.

Le somme totale (nette de ristourne) est de 2 925 689,76\$ et sera répartie comme suit :

### Service de l'eau

Un montant maximal de 1 157 372,37 \$ (net de ristournes) sera financé par 18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout et le règlement d'emprunt de compétence locale 22-046;

Un montant maximal de 40 763,83 \$ (net de ristournes) sera financé par 18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées et le règlement d'emprunt de compétence locale 20-030;

Un montant maximal de 527 297,95 \$ (net de ristournes) sera financé par 18300 - Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques et le règlement d'emprunt de compétence locale 22-026.

### Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports

Du financement a été accordé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports. Ce programme est assumé par le Règlement d'emprunt N°23-006 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM23 0192).

Une demande au programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations a été présentée et acceptée par le SGPMRS. Le montant de la contribution du SGPMRS est de 183 407,51 \$ net de ristournes.

Les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification au projet 195206.

### Ahuntsic-Cartierville

Un montant maximal de 1 016 848,10\$ (net de ristournes) sera financé par 55733 - Programme de réfection routière et le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement du RCA22 09008 - «Réfection routière»;

Cette dépense sera assumée à 65 % par la ville centre et 35 % par l'arrondissement

Requérant - payeur	PROJETS / PROGRAMMES INVESTI	Montant net de ristourne des taxes	Montant arrondi (arrondi en milliers de \$)	Répartition du budget requis (montant net de ristourne des taxes)			
EAU-DGA	18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	1 157 372,37\$	1 157 \$	1 157 \$	0 \$	0 \$	1 157 \$
EAU-DGA	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb	40 763,83\$	41 \$	41 \$	0 \$	0 \$	41 \$

	privées						
SGPMRS	34700 - Plan forêt urbaine - Programme déminéralisation	183 407,51\$	183 \$	183 \$	0 \$	0 \$	183 \$
BTER	18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	527 297,95\$	513 \$	513 \$	0 \$	0 \$	513 \$
AC	55733 - Programme de réfection routière	1 016 848,10\$	1 031 \$	1 031 \$	0 \$	0 \$	1 031 \$

La dépense est entièrement assumée par la Ville dans le cadre du présent contrat.

- La Direction de la gestion des actifs (DGA) assume les coûts reliés à la construction et la reconstruction des conduites d'eau potable, au remplacement des entrées de service en plomb (ESP) sur la partie publique et une portion de la reconstruction des trottoirs en lien avec les remplacements des branchements d'eau.
- Le remplacement des entrées de service en plomb (section privée), quant à lui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au Règlement municipal 20-030.
- Les coûts en lien avec les items généraux et le maintien de la mobilité et de la sécurité routière seront assumés respectivement par la DGA et l'arrondissement selon le prorata des coûts.
- Les dépenses incidentes professionnelles comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que les frais pour la surveillance des travaux par une firme externe.
- Les dépenses incidentes techniques comprennent des frais, sans s'y limiter, pour le marquage et la signalisation, pour l'achat et la pose de bollards au niveau des nouvelles avancées de trottoir et pour la détection systématique de fuites sur l'aqueduc.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les informations sont disponibles en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux débuteront dès la fin mai 2023 et s'échelonneront en plusieurs étapes pour se terminer au mois de septembre 2023.

Le devis prévoit un délai d'exécution maximal de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier pour la réalisation des travaux. En terme de circulation, ces travaux engendreront des impacts sur

les résidents et certains commerçants. De manière générale, la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée comme décrite dans le devis Maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges.

Advenant le cas où l'octroi du contrat devait être reporté à une date ultérieure au 3 juillet 2023, soit la date d'échéance de validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il serait requis de procéder à un nouvel appel d'offres et de défrayer les coûts afférents.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettres et de rencontres avec certains commerçants, si nécessaire. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers, par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

Pour les remplacements de services en plomb, la stratégie de communication utilisée sera celle établie dans la directive sur les remplacements des entrées de services en plomb préparée par la Direction des réseaux d'eau.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Séance du CA du 8 mai 2023

Début des travaux : Mai 2023

Fin des travaux : Septembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Marieke CLOUTIER, Direction générale

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Marie-Andrée BLOUIN, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Daniel BÉDARD, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Marie-Andrée BLOUIN, 13 avril 2023

Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2023

Marieke CLOUTIER, 13 avril 2023

---

## RESPONSABLE DU DOSSIER

Cédric DUCHESNE

Ingénieur

## ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-13

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1233060011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 359 036,32 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 359 036,32 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC)	Un quartier pour tous les âges	1er avril 2023 au 31 mars 2024	20 000 \$
Entraide	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	1er avril 2023 au 31 mars 2024	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	1er avril 2023 au 31 mars 2024	23 152 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	1er avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	1er avril 2023 au 31 mars 2024	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	1er avril 2023 au 31 mars 2024	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	1er avril 2023 au 31 mars 2024	9 272,62 \$

Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice	1er avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst	1er avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la <b>Diversité</b>	1er avril 2023 au 31 mars 2024	22 500 \$
Centre des ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	1er avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Pause famille	Poupons, chaudrons et discussions	1er avril 2023 au 31 mars 2024	24 931 \$
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et <b>ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville</b>	1er avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	1er avril 2023 au 31 mars 2024	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) MTESS / RUI	Projet pilote Brigade <b>de salubrité des logements</b> Hors RUI	1er avril 2023 au 31 mars 2024	16 667 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) Brigade <b>salubrité</b>	Projet pilote Brigade <b>de salubrité des logements</b> Hors RUI	1er avril 2023 au 31 mars 2024	17 000 \$
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Projet pilote Brigade <b>de salubrité des logements</b> Hors RUI	1er avril 2023 au 31 mars 2024	22 369 \$

2. d'approuver les 17 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

1.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-05-05 12:00

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1233060011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 359 036,32 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les conventions à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité. Une Entente administrative a été signée en 2018 d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023. Cette entente est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 pour un montant annuel de 11M\$.

Dans le cadre de la prolongation de l'Entente, le budget total alloué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est de 359 036,32 \$, pour l'année.

L'équipe du développement social de l'arrondissement a procédé à l'analyse des demandes de prolongation des 17 projets qui ont été soutenus de 2018 à 2023 et recommande leur prolongation pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 09 0292** Accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville et un soutien financier additionnel de 17 000 \$ au Comité logement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 / Approuver la convention et l'addenda à la convention à cet effet (réf. : CA20 09 0064).

**CA20 09 0064** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances

pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

**CG23 0200 du 20 avril 2023** Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

**CG23 0163 du 20 avril 2023** Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

**CG19 0325 du 20 juin 2019** Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

**CG18 0440 du 23 août 2018** Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

## DESCRIPTION

Un soutien financier accordé à 14 organismes pour la prolongation des 17 projets suivants :

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC)	Un quartier pour tous les âges	Jumelage bénévoles - aînés ; appels téléphoniques et visites à domicile ; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année
Entraide Ahuntsic Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Offre d'activités aux aînés visant à briser l'isolement (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale de l'école Mt-St-Louis 2x/an) et éducation populaire ;
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives ; récupération et transformation des aliments durant l'année
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	Cuisines collectives ; récupération / transformation des aliments durant

		l'année
<b>L'Archipel de l'avenir</b>	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année
<b>Autour du bébé</b>	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage...) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année
<b>Entre-Maisons Ahuntsic</b>	Projet Camps de jour pour tous	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents
<b>Entre-Maisons Ahuntsic</b>	Concert'action Saint-Sulpice	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résident au HLM
<b>Entre-Maisons Ahuntsic</b>	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résident au HLM
<b>Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)</b>	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés-rencontres interculturels, cafés-causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année
<b>Centre des ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)</b>	Projet Sault-au-Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)
<b>Pause famille</b>	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux-nés ; activités de cuisine collective ; programmation parents-enfants ;
<b>La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville</b>	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville ; ateliers d'expérimentation scientifiques ;
<b>Solidarité Ahuntsic</b>	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires, rencontres d'échanges fêtes de quartier
<b>Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) - MTESS / RUI</b>	Zoom sur l'insalubrité	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement ; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année;
<b>Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) - Brigade salubrité</b>	Projet pilote Brigade de salubrité des logements Hors RUI	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement ; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année;
<b>Prévention du crime</b>	Projet pilote	Porte-à-porte dans les immeubles afin

Ahuntsic-Cartierville	Brigade de salubrité des logements Hors RUI	de noter les problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement ; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année;
-----------------------	--	---

## JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les orientations de l'Entente Ville-MTESS et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente et est répartie comme ceci :

- Une somme de 359 036,32 \$ pour l'année 2023-2024, pour la prolongation de 17 projets à réaliser par 14 organismes.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour la prolongation de leur projet se résume comme suit :

Organisme	Nom du projet	Montant
<b>Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC)</b>	Un quartier pour tous les âges	20 000 \$
<b>Entraide Ahuntsic Nord</b>	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528,70 \$
<b>Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)</b>	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	23 152 \$
<b>La Corbeille Bordeaux-Cartierville</b>	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	25 000 \$
<b>L'Archipel de l'avenir</b>	Partir du bon pied	19 500 \$
<b>Autour du bébé</b>	Pause-créative	16 116 \$
<b>Entre-Maisons Ahuntsic</b>	Projet Camps de jour pour tous	9 272,62 \$
<b>Entre-Maisons Ahuntsic</b>	Concert'action Saint-Sulpice	25 000 \$
<b>Entre-Maisons Ahuntsic</b>	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst	25 000 \$
<b>Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)</b>	Ahuntsic Leader de la Diversité	22 500 \$
<b>Centre des ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)</b>	Projet Sault-au-Récollet	25 000 \$
<b>Pause famille</b>	Poupons, chaudrons et discussions	24 931 \$
<b>La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville</b>	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	25 000 \$
<b>Solidarité Ahuntsic</b>	Maison du Monde	25 000 \$
<b>Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC)</b>	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$
- <b>MTESS / RUI</b>		

<b>Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) - Brigade salubrité</b>	Projet pilote Brigade de salubrité des logements Hors RUI	17 000 \$
<b>Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville</b>	Projet pilote Brigade de salubrité des logements Hors RUI	22 369 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Le soutien financier aux divers projets répond à l'orientation liée à la solidarité l'équité et l'inclusion, et plus spécifiquement aux priorités 6 à 9.

Priorité 6- Plusieurs projets visent à développer les compétences culinaires et rendre accessible les aliments sains

Priorité 7- Plusieurs projets visent à améliorer la salubrité des logements par la sensibilisation et l'information

Priorité 8- Plusieurs projets visent l'inclusion sociale et la lutte contre le racisme et la discrimination

Priorité 9- Le soutien financier de l'ensemble des projets contribue à consolider un filet social fort et assurer la pérennité du milieu communautaire

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets répondent aux besoins prioritaires identifiés en matière de développement social dans l'arrondissement par une contribution offrant un effet de levier.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets doivent se réaliser entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mame Gallo)

DIOUF)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 1er mai 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BENJAMIN  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn GAUTHIER  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

Le : 2023-04-26



**Dossier # : 1236237002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 250 \$ aux organismes suivants : Ahuntsic-Cartierville en transition (1 000 \$) et à Ahuncycle (250 \$).

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 250 \$ aux organismes suivants : Ahuntsic-Cartierville en transition (1 000 \$) et Ahuncycle (250 \$);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 13:06

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236237002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 250 \$ aux organismes suivants : Ahuntsic-Cartierville en transition (1 000 \$) et à Ahuncycle (250 \$).

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Accorder les contributions financières suivantes :

**1 000 \$ Ahuntsic-Cartierville en transition :**

Pour soutenir l'organisation de différents événements dans le cadre du Mois de la transition écologique.

**250 \$ AHUNCYCLE :**

Pour soutenir le Rallye vélo prévu le samedi 10 juin 2023.

**JUSTIFICATION**

Sans objet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds proviennent du FILES - bureau des élu(e)s.

**MONTRÉAL 2030**

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamila YOUSFI  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2023-04-18



**Dossier # : 1235241001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat de 40 supports à vélo d'une valeur de 18 281,03 \$, taxes incluses, qui seront installés sur le domaine public par les travaux publics. Cette dépense sera financée par le fonds de stationnement.

Il est recommandé :

1. D'autoriser l'achat de 40 supports à vélo d'une valeur de 18 281.03 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 09:49

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1235241001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'achat de 40 supports à vélo d'une valeur de 18 281,03 \$, taxes incluses, qui seront installés sur le domaine public par les travaux publics. Cette dépense sera financée par le fonds de stationnement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Ce dossier vise à autoriser l'achat de 40 supports à vélo qui seront installés sur le domaine public et permet de répondre au besoin des citoyens d'avoir des espaces urbains extérieurs favorisant le déplacement actif. Cette dépense sera financée par le fonds de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Achat par la Direction des travaux publics de 40 supports à vélo par l'entremise d'un gré à gré fait avec l'entreprise G.G. Inox d'une valeur de 18 281,03 \$.  
L'entreprise G.G. Inox a fourni une copie de son certificat de francisation.

**JUSTIFICATION**

La Direction des travaux publics n'a pas le budget de fonctionnement requis pour procéder à l'achat de ces supports à vélos sans affecter d'autres services.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dépense de 18 282 \$, en provenance du fonds de stationnement.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité n° 3 de Montréal 2030, car il vise à accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'autorisation de cet achat, la Direction des travaux publics ne sera pas en mesure de

bonifier son offre de supports à vélos visant à favoriser le transport actif.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DAUDELIN  
Cheffe de section travaux et dénegiement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Thomas RIVARD  
Chef de division

Le : 2023-04-11

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique PAQUIN

Directeur



**Dossier # : 1234212004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense de 125 \$ pour la participation de Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice, à l'événement Les rendez-vous métropolitains du stationnement 2023.

Il est recommandé :  
de ratifier une dépense de 125 \$ pour la participation de Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice, à l'événement Les rendez-vous métropolitains du stationnement 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 14:16

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1234212004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier une dépense de 125 \$ pour la participation de Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice, à l'événement Les rendez-vous métropolitains du stationnement 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'amorcer une discussion métropolitaine sur le stationnement ancrée dans la diversité des milieux et les impératifs climatiques, les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), présentent *Les RDV métropolitains du stationnement*, une programmation constituée de trois webinaires et d'un forum, lesquels se tiendront les 24 avril, 8 mai, 15 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent dossier est requis afin de ratifier la dépense de 125 \$ pour la participation de madame Julie Roy, conseillère du district de Saint-Sulpice à cet événement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CHÂTEAUVERT  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service administratif

Le : 2023-04-18

**Dossier # : 1235027008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver.

ATTENDU que le Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) a pour objectif général d'encourager les citoyens à se déplacer différemment;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ATTENDU que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la découverte et l'adoption de l'alternative à l'auto-solo;

ATTENDU que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation d'un projet sur son territoire.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver;
2. d'autoriser monsieur Gilles Côté, directeur du développement du territoire ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin;
3. de confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts du projet.

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1235027008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver.

**CONTENU****CONTEXTE**

La mobilité est au cœur des préoccupations des citoyens. Elle est essentielle pour travailler, socialiser, se divertir, mais aussi pour rendre accessibles les biens de consommation nécessaires à la vie courante. Or, selon les enquêtes origine-destination réalisées, le voiturage en solo demeure le choix le plus populaire pour le transport des personnes. Ces choix de mobilité posent des défis économiques, sociaux et environnementaux importants. Afin de répondre à ces défis et d'encourager les citoyens et les entreprises à se déplacer différemment, le Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions a été élaboré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec. Ce programme vise donc à accorder une aide financière à des partenaires pour l'organisation d'activités de communication et de sensibilisation favorisant un changement de culture et de comportement chez les citoyens et les entreprises, pour qu'ils privilégient le bon mode au bon endroit et au bon moment.

À Montréal et dans l'arrondissement, le réseau cyclable se développe d'année en année et le nombre de cyclistes atteint des sommets. Toutefois, les particularités du climat québécois font que la grande majorité remise leur vélo à l'automne pour le ressortir après la dernière neige. La pratique du vélo d'hiver reste réservée à un petit nombre de cyclistes experts et peine à être adoptée par le plus grand nombre.

La réalisation du projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver a comme objectif ultime la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la découverte et l'adoption de l'alternative à l'auto-solo qu'est le vélo d'hiver. Le projet répond ainsi aux objectifs du programme et s'inscrit directement dans les grandes orientations de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

Dans ce contexte, la Direction du développement du territoire recommande que le conseil d'arrondissement autorise le dépôt d'un projet au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

## **DESCRIPTION**

Le programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) a pour objectif d'accroître, chez les citoyens et les entreprises, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable des personnes et des marchandises afin d'en favoriser l'usage. À cette fin, le programme vise à soutenir des partenaires pour la réalisation d'activités de sensibilisation, d'information, de promotion et de mobilisation de la mobilité durable des personnes et des marchandises.

Le programme a pour objectifs spécifiques d'accroître les connaissances sur :

- les solutions en mobilité durable des personnes et des marchandises afin que les habitudes de mobilité des citoyens et des entreprises deviennent plus durables;
- les nouvelles mobilités, qui sont basées sur le partage, la mutualisation, l'autonomie des véhicules et les avancées technologiques, ainsi que sur les avantages qu'elles peuvent apporter aux citoyens et aux entreprises;
- le rôle des déplacements en transport actif et collectif comme mesures de prévention en santé.

L'arrondissement souhaite contribuer à la matérialisation de ce programme à travers le projet d'accompagnement et découverte du vélo d'hiver.

## **JUSTIFICATION**

Afin de pouvoir compléter la demande d'aide financière, le ministère des Transport et Mobilité durable du Québec exige qu'une résolution du conseil d'arrondissement soit jointe au dossier pour :

1. autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme;
2. autoriser un des représentants de l'arrondissement à signer la demande et les documents en lien avec le suivi administratif;
3. confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet.

Le financement disponible dans le cadre du programme contribuerait à la réalisation de ce projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) finance les projets sélectionnés pour un maximum de 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 70 000 \$ par projet. L'arrondissement s'engage à assumer au moins 50% des coûts admissibles du projet.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de dépôt de projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) priverait l'arrondissement de sommes pouvant assurer la réalisation du projet décrit précédemment.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune stratégie de communication n'est prévue pour ce dépôt de projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt de la demande : 30 avril 2023

Décision : avant septembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Christine LAJOIE  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-04-28

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1235027006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter une somme de 378 311,73 \$, pour l'année 2023, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2023-2025 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Imputation à la réserve développement.

Il est recommandé :

- d'affecter un montant de 378 311,73 \$, pour l'année 2023, provenant de la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2023-2025 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-26 08:58

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1235027006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter une somme de 378 311,73 \$, pour l'année 2023, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2023-2025 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Imputation à la réserve développement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les opérations de propreté sont d'une grande importance et transparaissent dans plusieurs plans de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de la Ville de Montréal (le Plan stratégique 2022-2025 et le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR) de la Ville de Montréal). Afin de poursuivre et de bonifier les mesures de propreté établies dans les plans d'action propreté précédents, il est demandé d'affecter une somme de 378 311,73 \$ pour mettre en place différents moyens afin d'améliorer la propreté dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 090118 (1225027002) - 9 mai 2022 : Affecter une somme de 225 421 \$, pour l'année 2022, pour permettre la mise en oeuvre de différentes mesures de propreté dans l'arrondissement / Imputation à la réserve développement.

CA21 090053 (1215027001) – 8 mars 2021 : Affecter un montant de 157 910 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2019-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2021.

CA19 090116 (1195320001) – 6 mai 2019 : Affecter un montant de 250 000 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan propreté 2018-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2019.

**DESCRIPTION**

Le Plan d'action propreté 2023-2025 sera défini sous trois axes d'actions :

1. Consolider et améliorer nos opérations quotidiennes de propreté :
  - 1.1 Assurer la présence d'un camion tasseur sept jours par semaine;
  - 1.2 Ajout d'une plage horaire de nettoyage avec MadVac;
  - 1.3 Ajouter trois brigadiers de propreté;
  - 1.4 Maintenir le poste d'agente de travaux publics;
  - 1.5 Assurer la présence des lave-trottoirs dans les sept (7) secteurs de

- déneigement effectué par des entrepreneurs;
- 1.6 Location d'un balai mécanique compact pour les pistes cyclables.
- 2. Développer le Programme de maintien et d'amélioration du niveau de propreté dans les parcs;
  - 2.1 Ajout de trois gardiens de parcs;
  - 2.2 Programme 2023-2025 (ajout de quatre fins de semaine, un contremaître (20 semaines), vêtements et deux camionnettes).
- 3. Planifier une nouvelle campagne de communication.

Ces actions permettront d'améliorer la propreté sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## JUSTIFICATION

Les mesures qui seront réalisées permettront de répondre aux divers enjeux de propreté et de gestion des matières résiduelles.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des sommes avaient été réservées pour effectuer les diverses actions des plans d'action propreté précédents (2019-2021 et 2022). Ainsi, un montant de 173 140,27 \$ n'a pas été dépensé et sera alloué aux actions 2023 du Plan d'action propreté 2023-2025.

La demande budgétaire pour les actions 2023 est la suivante :

Ajouter trois brigadiers de propreté	26 000 \$
Maintenir le poste d'agente de travaux publics	94 785 \$
Assurer la présence des lave-trottoirs dans les 7 secteurs de déneigement effectué par des entrepreneurs	142 207 \$
Location d'un balai mécanique compact pour les pistes cyclables	73 248 \$
Ajout de trois gardiens de parcs	69 500 \$
Programme 2023-2025 (ajout de 4 fins de semaine, un contremaître (20 semaines), vêtements et deux camionnettes).	122 812 \$
Planifier une nouvelle campagne de communication	20 000 \$
Implantation d'îlots de récupération de petits produits électroniques	2 900 \$
<b>Total</b>	<b>551 452 \$</b>
<b>Somme résiduelle des plans précédents</b>	<b>173 140,27 \$</b>
<b>Montant total à financer pour 2023</b>	<b>378 311,73 \$</b>

Le montant total à financer pour 2023 (378 311,73 \$) provient en totalité de la réserve de développement. Voir l'intervention de la direction performance, greffe et services administratifs relative à la certification des fonds.

## MONTRÉAL 2030

Comme décrit à la fiche en pièce jointe, ce dossier contribuera à l'atteinte des priorités 5 (tendre vers un avenir zéro déchet) et 19 (milieux de vie sécuritaires et de qualité) de Montréal 2030. Les principaux résultats attendus pour ces priorités sont les suivants :  
 Priorité 5 : Le principal résultat attendu quant à la priorité 5 sera de diminuer le nombre de requêtes, plaintes et commentaires en 2022 dans les activités nettoyage du domaine public, panier de rue à vider, propreté parc et panier de parc à vider.

Priorité 19 : Le principal résultat attendu quant à la priorité 19 sera l'augmentation du nombre d'heures d'intervention supplémentaires dans le Programme d'accueil et d'entretien dans les parcs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de ressources financières permettra de réaliser les objectifs du Plan d'action de propreté 2023-2025 pour l'année 2023.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La somme affectée aux actions de communication permettra de réaliser différents outils qui seront identifiés dans un nouveau plan de communication.

Afin d'atteindre les objectifs dans le PDGMR, il faut développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement. Un arrimage sera fait avec les actions prévues dans le plan d'action 2023 du programme Éco-quartier géré par l'organisme Ville en vert.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en œuvre des actions en 2023.

Un bilan des mesures est à prévoir au premier trimestre 2024.

La Direction des travaux publics s'assurera du suivi des mesures.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Christine LAJOIE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Thomas RIVARD  
Chef de division

Le : 2023-04-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique PAQUIN  
Directeur

**Dossier # : 1236237001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est recommandé :

- D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation de bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 08:46

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1236237001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

**CONTENU****CONTEXTE**

À chaque année, une centaine d'événements gratuits se déroulent sur le domaine public de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De nature festive, culturelle, sportive, communautaire ou de loisir, ils rejoignent annuellement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Afin de permettre leur tenue, l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre l'occupation temporaire du domaine public et pour déroger à différents règlements, variant selon la nature des événements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne des événements prévus dans l'arrondissement au cours des prochains mois. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un parc ou d'une place, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou trottoirs, occupation de rues pour des processions (saute-mouton) ou combinaison de ces éléments, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les dérogations requises concernent notamment le bruit d'appareils sonores, l'utilisation de barbecues mobiles, les fermetures de rues, l'installation de bannières, la consommation ou la vente de boissons alcooliques, ainsi que la vente de nourriture, de boissons ou d'articles promotionnels.

Le tableau en pièce jointe présente l'ensemble des événements pour lesquels l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise incluant, pour chacun d'entre eux, la nature et le promoteur de l'événement, les dates et heures d'occupation du domaine public, ainsi que les dérogations requises à la réglementation. Toutes les ordonnances nécessaires à ces dérogations se trouvent aussi jointes au présent dossier décisionnel.

**JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population ahuntsicoise et montréalaise. Ils

permettent aux gens de se rencontrer dans un cadre convivial et, dans certains cas, d'avoir un accès de proximité à la culture, à des activités de loisir et aux services communautaires locaux. Les événements retenus dans le cadre du présent dossier sont tous gratuits et accessibles à l'ensemble de la population. Ils ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et bénéficieront de différents services afin de s'assurer qu'ils se réalisent au bénéfice de la population, en bonne cohabitation avec le voisinage. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre l'occupation du domaine public, la diffusion de musique ou de spectacles générant du bruit et la cuisson et vente de nourriture et de boissons.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés, en fonction des orientations établies.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030, notamment à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité (priorité 19), à la consolidation du filet social et des liens sociaux (priorité 9) et au soutien à la vitalité culturelle (priorité 15). Il contribue aussi aux objectifs en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés au tableau en pièce jointe ont été présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, valider la disponibilité des emplacements visés et s'assurer de la conformité avec les orientations de l'arrondissement. Les mesures de sécurité et les plans d'installation feront l'objet d'une approbation par le SIM et le SPVM. Les événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les événements seront réalisés en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans divers médias écrits ou en ligne. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE  
Conseillère en planification

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-19

Jocelyn GAUTHIER  
Directeur - culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1238153005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir un sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-05-03 12:43

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238153005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2023, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville va déployer une piste cyclable bidirectionnelle, du côté nord, sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la limite est de l'arrondissement. Cette piste cyclable sera connectée à la piste cyclable déjà existante à l'ouest de l'avenue Papineau et sera poursuivie à l'est, du côté de l'arrondissement de Montréal-Nord. La piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Prieur sera alors un axe cyclable structurant, sécuritaire et utilisable quatre saisons sur le territoire de l'arrondissement puisqu'elle s'étendra de la rue Meilleur (à l'ouest) jusqu'à l'arrondissement de Montréal-Nord (à l'est).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 09 0026 (1238153001) : 13 février 2023 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Legendre, Meilleur, Filion et Prieur Est ainsi que sur l'avenue de l'Esplanade.

- CA19 090289 (1198408004) : 9 décembre 2019 : Adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

**DESCRIPTION**

Avec le déploiement de cette piste cyclable bidirectionnelle, il est nécessaire d'établir la circulation à sens unique en direction est sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et la

limite est de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement s'est doté d'un plan local de déplacements (PLD) ayant comme objectifs d'augmenter la part modale des transports actifs et collectifs et de diminuer l'utilisation des véhicules automobiles. Le besoin d'offrir des axes cyclables continus et structurants pour les dessertes est-ouest et nord-sud, à différents endroits de l'arrondissement, est primordial. Ainsi, sur la rue Prieur Est, le prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle du côté nord, doit s'accompagner d'une mise à sens unique de la rue, afin d'avoir l'espace nécessaire sur la chaussée pour réaliser un aménagement cyclable sécuritaire mais aussi, afin d'assurer des mouvements sécuritaires aux intersections. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville planifie le déploiement de son lien cyclable et la mise à sens unique sur la rue Prieur Est conjointement avec l'arrondissement de Montréal-Nord qui poursuivra le concept sur son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les imputations financières se feront selon les champs de compétence de tous et chacun, et les demandes d'autorisation seront soumises pour approbation avant toute demande de travail. Les provenances budgétaires seront alors précisées.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en participant notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'accroissement et à la diversification de l'offre de transport actif ou encore en offrant aux Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sur la rue Prieur Est, entre l'avenue Papineau et l'arrondissement de Montréal-Nord, la direction ouest ne sera plus disponible pour la circulation véhiculaire. Les véhicules devront emprunter le boulevard Henri-Bourassa (au nord) ou la rue Fleury (au sud) pour se rendre en direction ouest. Un apaisement de la circulation est attendu avec un accroissement de la sécurité aux intersections.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une soirée d'information en ligne a eu lieu le 29 mars 2023 concernant le déploiement du lien cyclable et la mise à sens unique. Une signalisation d'avis de mise à sens unique sera déployée sur la rue Prieur Est, au moins un mois avant la mise à sens unique. Des panneaux informatifs sur la nouvelle configuration de la rue seront installés sur la rue Prieur Est. Les informations sur les changements sont communiquées sur le site de la Ville et sur les réseaux sociaux de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en place du sens unique : estimée à la fin juin 2023 / début juillet 2023, selon la

disponibilité de la signalisation et des équipes.  
La réalisation pourra se faire par tronçon de rue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex PAPELIAN  
Ingénieur PRT circulation

**ENDOSSÉ PAR**

Julie GUICHETEAU  
Cheffe de division

Le : 2023-03-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1239141002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 15:31

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239141002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site 50-150 Louvain Ouest est situé au coin de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade, parmi le secteur Chabanel dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Il s'agit d'un terrain de 60 095 mètres carrés (6 hectares) étant la propriété de la Ville de Montréal. Le site est vacant de toute construction ou aménagement permanent à l'heure actuelle et il est projeté, depuis son acquisition en 2016 par la Ville, d'y aménager notamment la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Celle-ci ne devrait toutefois occuper seulement qu'une partie du site. Le développement d'un projet urbain et innovant, comprenant la cour de services, y est donc souhaité.

De par son importance et sa grandeur, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaitent que le développement de ce site puisse jouer un rôle dynamiseur et déterminant dans la revitalisation et l'avenir du secteur du District Central. À ce titre, une démarche d'idéalisation et de conceptualisation afin de déterminer plus précisément l'avenir du site est prévue.

Une modification du cadre de planification inscrit au plan d'urbanisme de la Ville a été complétée au début 2023 afin que celui-ci puisse mieux traduire ces volontés. Le présent dossier vise donc à compléter cet exercice en modifiant le cadre réglementaire applicable au site du 50-150 Louvain Ouest afin que ce dernier puisse à son tour mieux représenter ces nouvelles intentions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CM23 0310 (20-21 mars 2023) :** Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'activités diversifiées" à même une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'emplois" ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec

## DESCRIPTION

Le projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville prévoit trois modifications :

1. Modification de la carte des zones applicable au site du 50-150 Louvain ouest;
2. Modifications des grilles de zonage du site visé;
3. Revoir l'article 674.15 établissant les objectifs et critères de PIIA applicables.

### 1) Modification de la carte des zones

Dans un premier temps, le projet de règlement vise à modifier le plan Z-3 (carte des zones) de l'annexe A du règlement afin de remplacer la zone 1321 par deux nouvelles zones portant les numéros 1533 et 1534.

Ces deux zones devront ainsi couvrir chacune une moitié équivalente du site du 50-150 Louvain Ouest de 6 hectares.

### 2) Modification des grilles de zonage

Le projet de règlement devrait abroger la grille de la zone 1321 actuelle afin de créer les deux nouvelles grilles de zonage applicables, soient les zones 1533 (partie est du site) et 1534 (partie ouest du site).

## Usages

Usages communs autorisés pour les deux zones 1533 et 1534 :

De la famille Commerces :

- commerces de moyenne intensité - C.4 (obligation de rez-de-chaussée commerce ou équipement collectif / institutionnel à l'ensemble du site);
- commerces de gros et entreposage - C.7;

De la famille Équipements collectifs et institutionnels :

- espaces et lieux publics - E.1(1) et E.1(3);
- équipements de sports et de loisirs - E.2(1);
- équipements éducatifs et culturels - E.4(1), E.4(2), E.4(3) et E.4(4) ;
- équipements civiques et administratifs - E.6(1).

De la famille Agriculture

- Agriculture - A.

De la famille Industrie :

- Industrie légère compatible à d'autres activités urbaines - I.1.

Distinctions :

Zone 1533 (partie ouest) seulement :

De la famille Habitation :

- Habitations de 37 logements et plus - H.7

(l'usage "hôtel-appartement" est toutefois interdit dans la zone 1533).

Zone 1534 (partie est) seulement :

De la famille Industrie :

- Industrie légère - I.2;

De la famille Équipements collectifs et institutionnels :

- Usage spécifique autorisé : Ateliers municipaux.

### Formes urbaines

Dispositions communes aux deux zones 1533 et 1534 :

- Marges avant en PIIA;
- Marge arrière : 4 m ;
- Marge latérales : 4 m;
- Mode d'implantation isolé, jumelé ou contigu;
- Taux d'implantation entre 40 et 70 %
- Hauteur en mètre maximale : 55 mètres ;
  
- Hauteur en nombre d'étages maximale : 15 étages;
- Hauteur en nombre d'étages minimale : 2 étages.

Distinctions :

Zone 1533 (partie ouest) :

- Hauteur minimale de 8 mètres et de 2 étages;
- Coefficients d'occupation au sol minimal de 3,5 et maximal de 4,5 ;

Zone 1534 (partie est) :

- Hauteur minimale de 3 mètres et 1 étage;
- Coefficient d'occupation au sol maximal (COS) de 4,5;

### 3) Révision de l'article 674.15 (PIIA)

Afin de traduire les nouvelles intentions de créer un milieu urbain de grande diversité, la présente modification au règlement d'urbanisme établira de nouveaux objectifs et critères de PIIA (plan d'intégration et d'implantation architecturales) pour le site visé.

Les principaux objectifs recherchés par cette approche vise à :

- Minimiser les impacts visuels, sonores et environnementaux des usages prévus sur le site :
  - localiser les sources de nuisance à l'intérieur de bâtiments;
  - favoriser la bonne cohabitation;
  - assurer la juste intégration de l'affichage.
- Favoriser une amélioration de l'image et du paysage urbain du secteur Chabanel:
  - harmoniser les formes bâties entre elles;
  - assurer le lien à l'espace public;
- Diminuer les effets d'îlots de chaleur;

- favoriser les aires de verdissement;
- prévoir des marges permettant les plantations;
- favoriser les revêtements contribuant à combattre les îlots de chaleur.
- Assurer la perméabilité du site et favoriser le transport actif sur le site et en lien avec son secteur;
  - prévoir des corridors de déplacement actifs;
  - limiter les aires de stationnement en surface;
  - assurer la sécurité des déplacements de tous.

Ces objectifs s'ajouteront aux critères généraux (article 674) de PIIA, visant notamment la qualité d'intégration du projet, la considération des effets d'ombres et de vent, la circulation, l'aménagement des lieux publics et l'accessibilité universelle des projets.

## JUSTIFICATION

### **Avis de la Direction du développement du territoire**

Après analyse du dossier et du contexte, la Direction du développement du territoire émet un avis favorable au présent dossier, sous les motifs suivants :

- les changements dans les usages et les formes bâties autorisés répondent mieux à la vision d'avenir souhaitée pour le secteur du District central, tel qu'exprimé dans la modification récente du plan d'urbanisme;
- la plus grande flexibilité des usages permis sera bénéfique au processus d'idéation et permettra l'émergence de projets d'un plus grand intérêt pour la Ville;
- les défis de cohabitation des usages seront assurés par une répartition spatiale des usages plus sensibles autorisés sur le site en deux zones;
- les objectifs et critères du cadre de PIIA permettront également d'avoir un meilleur contrôle sur les enjeux de compatibilité interne des usages sur le site et avec son milieu.

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

Le 5 avril 2023, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont évalué le projet et ont émis un avis favorable à l'adoption du projet de règlement.

Les membres ont toutefois souhaité que la modification suivante soit apportée au projet .

- Exiger que les mesures de verdissement requises par la réglementation (20%) soient comptabilisées, pour les nouvelles zones créées, seulement à partir des surfaces de pleine végétalisation au sol.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en répondant notamment aux attentes des priorités #2 (Nature en ville et espace vert) , #3 (Mobilité durable) et #19 (Créer des milieux de vie de qualité).

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tenue d'une assemblée de consultation publique

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion

Adoption par résolution du premier projet de règlement

Transmission au greffe et au Service de l'urbanisme et de la mobilité

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption par résolution du second projet de règlement

Transmission au Greffe et au Service de l'urbanisme et de la mobilité

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

### **Si aucune demande n'est reçue**

Adoption par résolution du règlement

Transmission au Greffe et au Service de l'urbanisme et de la mobilité

Certificat de conformité et entrée en vigueur

Publication d'un avis de promulgation

Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement

Transmission au Greffe et au Service de l'urbanisme et de la mobilité

### **Si demande reçue**

Adoption d'un règlement résiduel

Adoption d'un ou des règlements distincts contenant la ou les propositions visées par la demande

Transmission au Greffe et au Service de l'urbanisme et de la mobilité

Pour chaque règlement distinct : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait du règlement et avis dans les 15 jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Certificat de conformité et entrée en vigueur

Publication d'un avis de promulgation

Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement

Transmission au Greffe et au Service de l'urbanisme et de la mobilité

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1237328012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre au conseil d'arrondissement une recommandation défavorable, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), quant à la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que de son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes pour le bâtiment situé au 9815, rue De Martigny - lot 1 743 297 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003209925.

Il est recommandé de refuser, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que de son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes pour le bâtiment situé au 9815, rue De Martigny - lot 1 743 297 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003209925.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 09:25

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237328012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre au conseil d'arrondissement une recommandation défavorable, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), quant à la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que de son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes pour le bâtiment situé au 9815, rue De Martigny - lot 1 743 297 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003209925.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a effectué une demande de permis de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale gauche ainsi que d'une allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre les allées d'accès existantes pour la propriété située au 9815, rue De Martigny.

L'entrée charretière est assujettie aux articles 579 et 585 du Règlement d'urbanisme 01-274 qui établit les exigences en matière d'aménagement ainsi que les objectifs et critères applicables pour une voie d'accès non conforme, pour approbation, conformément au TITRE VIII.

**Extraits du Règlement d'urbanisme 01-274**

**SECTION IV**

**AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT**

579. Une aire de stationnement doit être directement accessible par une voie publique , par une ruelle ou par une voie d'accès d'au moins 2,4 m et d'au plus 7,5 m conduisant à une voie publique ou à une ruelle .

Lorsqu'elle conduit à une voie publique , l'aménagement d'une voie d'accès doit respecter les conditions suivantes :

- 1° la largeur totale des voies d'accès ne doit pas excéder 50 % de la largeur du terrain ;
- 2° une distance minimale de 7,5 m doit être respectée entre 2 voies d'accès .

L'exigence prévue au paragraphe 2 du deuxième alinéa s'applique aussi par rapport à une *voie d'accès* située sur un *terrain* voisin. Toutefois, elle ne s'applique ni à une *voie d'accès* desservant un *bâtiment* unifamilial isolé ni à un *bâtiment* ayant une hauteur supérieure à 4 *étages* ou comportant un usage autre que résidentiel.

Aux fins du présent article, des *voies d'accès* situées sur le même *terrain* ou sur des *terrains* voisins et séparées d'au plus 1,2 m sont considérées comme une seule *voie d'accès* .

585. L'aménagement d'une *voie d'accès* non conforme aux exigences du présent règlement doit être approuvé conformément au titre VIII selon les critères suivants :

1<sup>o</sup> le nombre de *voies d'accès* correspond au minimum nécessaire pour desservir une *aire de stationnement* ;

2<sup>o</sup> la largeur de la *voie d'accès* correspond au minimum nécessaire pour assurer une circulation sécuritaire des véhicules;

3<sup>o</sup> une distance entre 2 *voies d'accès* inférieure à celle requise maintient la possibilité de planter un arbre entre ces *voies d'accès* et permet l'entassement de la neige sur la propriété privée;

4<sup>o</sup> une diminution du nombre d'espaces de stationnement sur rue est acceptable compte tenu des besoins du secteur;

5<sup>o</sup> dans tous les cas, l'aménagement des *voies d'accès* doit privilégier la sécurité publique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2015**

Le présent projet fait l'objet du dossier décisionnel 2154039017 pour lequel la direction du développement du territoire (DDT) a émis un avis défavorable.

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Par ailleurs, à la séance du 9 septembre 2015, le CCU a émis un avis défavorable à la proposition de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que son allée d'accès ne respectant pas les distances minimales exigées entre les allées d'accès existantes, pour les raisons suivantes :

Considérant qu'un projet similaire a déjà été refusé pour un voisin dans une situation similaire;

Considérant que le projet entraînerait une diminution de l'offre de stationnement sur rue dans un secteur où les besoins sont élevés;

Considérant que le projet pourrait entraîner un dépérissement de l'arbre de rue qui se trouve à proximité.

Il est proposé :

De recommander le refus du projet proposé.

De plus, le dossier 1154039016 fut présenté au Conseil d'arrondissement à la séance du 13 octobre 2015 et la proposition d'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale fut refusée par la résolution CA15 090247.

## 2023

Le présent projet fait l'objet du dossier décisionnel 2237328008 pour lequel la DDT a émis un avis défavorable

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Cependant, à la séance du 5 avril 2023, le CCU a émis un avis défavorable à la proposition de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que son allée d'accès ne respectant pas les distances minimales exigées entre les allées d'accès existantes, pour les raisons suivantes :

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Considérant que le projet entraînerait la perte d'une unité de stationnement sur rue dans un secteur où les besoins semblent élevés;

Considérant que la nouvelle voie d'accès pourrait entraîner le dépérissement d'un érable rouge qui constitue une essence rare à Montréal;

Considérant que l'immeuble dispose actuellement d'une unité de stationnement conforme à la réglementation;

Considérant que l'aménagement soumis, malgré l'intention du requérant d'apposer un pavage perméable, minéraliserait tout de même une partie des cours avant et latérale de la propriété visée, contribuant à l'augmentation des îlots de chaleur dans l'arrondissement.

Il est proposé :

De recommander le refus du projet proposé.

### **DESCRIPTION**

L'unité de stationnement est localisée dans la cour latérale gauche et possède une longueur de 5.5 mètres ainsi qu'une largeur de 2.5 mètres. Les dimensions de cette unité permettent le maintien d'une bande végétale entre les portions minéralisées de l'aménagement projeté et le terrain voisin.

L'unité de stationnement est desservie par une voie d'accès dont la largeur conforme de 2.5 mètres combinée à la largeur de l'allée d'accès en plongée existante représente moins de 50% de la largeur total du terrain.

L'allée d'accès de l'unité de stationnement projetée ainsi que son entrée charretière doivent faire l'objet d'une approbation en Titre VIII en raison des non-conformités suivantes :

- Non-respect du dégagement minimal exigé de 7.5 m entre les entrées charretières existantes;
- Non-respect de la longueur combinée maximale de 7.5 m d'entrées charretières séparées d'au plus 1.2 m.

Il est à noter que le projet entraînerait le déplacement de trois (3) cèdres et l'abattage d'un arbre multi-tronc d'un diamètre de 20 cm. Une haie longeant le trottoir serait également

enlevée ou relocalisée.

Par ailleurs, l'aménagement de cette unité de stationnement ne s'inscrit pas dans une démarche de mise aux normes concernant le nombre minimum d'unité de stationnement exigé selon les dispositions du tableau de l'article 566 du Règlement d'urbanisme (01-274).

## **Analyse Réglementaire**

### Dimensions de l'unité de stationnement

- Largeur : 2.5 m = 2.5 m (min) - Conforme - Art. 578 2 (01-274)
- Longueur : 5.5 m = 5.5 m (min) - Conforme - Art. 578 2 (01-274)

### Voie d'accès et entrée charretière

- Accessible de la voie publique - Conforme - Art. 579 (01-274)
- Rapport largeur voie d'accès / Largeur terrain: < 50% (max) - Conforme Art. 579 1 (01-274)
- Largeur de la voie d'accès : 2.4 m (min) < 2.5 m < 7.5 m (max) - Conforme - Art. 579 (01-274)
- Distance entre les voies d'accès voisines : Non-identifiée

9835, rue De Martigny : 5.48 m < 7.5 m (min) - Non-conforme - Art. 579 2 (01-274)

Voie d'accès en plongée existante : 3.45 m < 7.5 m (min) - Non-conforme - Art. 579 2 (01-274)

## **JUSTIFICATION**

### **Avis des études techniques**

En 2015, les études techniques ont relevés qu'il est possible de stationner deux (2) véhicules sur rue entre la voie d'accès du requérant et celle de son voisin, puisque la distance entre ces deux (2) voies d'accès est de 12 m. Avec ce projet, un seul véhicule pourrait se stationner entre les deux (2) voies d'accès. À noter que les activités ayant cours dans le parc voisin (parc Gabriel-Lalemant) gèrent parfois de l'achalandage véhiculaires dans le voisinage, principalement lorsque des activités de groupe sont pratiquées dans le parc (parties de soccer). Conséquemment, il est souvent difficile, pour les résidents du secteur, de se trouver une place de stationnement sur rue. Ces problèmes ne les ont toutefois pas incités à demander des mesures préférentielles (vignettes) jusqu'à maintenant.

À noter qu'en octobre 2010, le Conseil d'arrondissement avait refusé une demande similaire pour le bâtiment voisin au nord, en suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (dossier 1101333064, résolution CA10 090282). Ce refus s'appuyait principalement sur les problèmes de stationnement sur rue observés dans le secteur.

### **Avis du département de l'horticulture**

En 2015, l'agent technique en horticulture de la division des parcs et installations ayant effectué le relevé de terrain à l'adresse citée en objet a établi que l'arbre de rue qui se trouve à environ 0,75 m de la voie d'accès prévue est un érable rouge d'un diamètre de 45 cm, d'une vigueur moyenne à faible et qui possède une excellente structure. Selon son évaluation, les travaux projetés amputeraient l'arbre d'environ 50% de ses racines, puisque l'excavation nécessaire pour la voie d'accès au stationnement devrait se faire sur une profondeur de 30 à 50 cm. Il s'ensuivrait un dépérissement de l'arbre et sa survie à long

terme (3 à 7 ans) ne serait pas assurée. Selon lui, "il est assez rare de voir un érable rouge en ville qui soit dans un si bel état à Montréal, étant donné que cette espèce requière un sol légèrement acide alors que les sols à Montréal sont plutôt basiques".

En 2022 l'agent technique en horticulture de la division des parcs et installations ayant effectué le relevé de terrain à l'adresse citée en objet, à soulevé les mêmes enjeux que de son collègue en 2015.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**MONTRÉAL 2030**

S/O

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume DELISLE  
Agent technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1239141001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, une résolution visant à modifier le projet particulier adopté le 13 février 2017 par la résolution numéro CA17 090023 autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux – ancien lot 1 485 959 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf (19) étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - lot 6 085 305 du cadastre du Québec – Zone 1229

**IL EST RECOMMANDÉ :**

- d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à modifier le projet particulier adopté le 13 février 2017 par la résolution numéro CA17 090023 autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux – ancien lot 1 485 959 du cadastre du Québec, et ce malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en nombre d'étages), 40.1 (implantation au sol selon le taux minimal) et 50.1 (implantation au sol selon les marges), afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf (19) étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - lot 6 085 305 du cadastre du Québec – Zone 1229

- d'accorder, pour le terrain de la phase IV du projet Voltige, portant le numéro de lot 6 085 305 du cadastre du Québec et tel qu'identifié parmi les plans de l'annexe A de la présente résolution, la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-neuf (19) étages hors-sol et de deux (2) niveaux de stationnement souterrains aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement de l'aire de stationnement extérieure devra être conforme à l'article

597.1 du Règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard douze (12) mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition de la résolution CA17 090023 ou du Règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

ANNEXE A

Extraits (16 pages) du document intitulé *Voltige IV - Document d'architecture pour avis prélimin aire* préparé par Atelier Chaloub Architectes en date du 20 février 2023 et estampillés par la direction du développement du territoire le 22 février 2023.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-03-13 12:35

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239141001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, une résolution visant à modifier le projet particulier adopté le 13 février 2017 par la résolution numéro CA17 090023 autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux – ancien lot 1 485 959 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf (19) étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - lot 6 085 305 du cadastre du Québec – Zone 1229

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville autorisait, par l'entremise d'une résolution de projet particulier, la démolition d'un ancien centre commercial situé au 1440, rue Sauvé Ouest, afin de permettre le développement d'un projet de construction de cinq tours résidentielles, comportant aussi quelques espaces de bureaux et de commerces, connu sous le nom de projet "Voltige".

Entre 2018 et 2022, l'émission des permis de construction des trois premières tours ainsi que du bâtiment de logements sociaux a pu être complétée selon les paramètres établis par le projet particulier de 2017. En 2022, lors de la conceptualisation de la quatrième et dernière phase du projet, les promoteurs ont approché les représentants de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville afin d'évaluer la possibilité de permettre une forme bâtie distincte de celle autorisée en 2017.

Cette nouvelle proposition comprendrait ainsi de nouvelles dérogations à la réglementation en vigueur, différentes de celles établies par la résolution de projet particulier (CA17 090023) de 2017, en matière d'implantation au sol, de hauteur de bâtiment en termes de mètres et de nombre d'étages hors-sol, ainsi que pour l'aménagement des aires extérieures et du stationnement. Ces non-conformités peuvent faire l'objet d'une nouvelle résolution venant modifier celle du projet particulier de 2017, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 090023 (13 février 2017) :** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02

09007), une résolution visant à autoriser la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux - Lot 1485959 du cadastre du Québec - Zone 0322.

## **DESCRIPTION**

### **Projet particulier de 2017**

Le projet "Voltige" est encadré par un projet particulier adopté par le conseil d'arrondissement en février 2017. La résolution CA17 090023 établit les principaux paramètres d'aménagement des diverses phases du projet, notamment en édictant des hauteurs, des taux d'implantation et des coefficients d'occupation au sol (COS) propres à chacune des phases. Le projet particulier autorise également une série de diverses dérogations au cadre réglementaire normalement applicables en vertu du Règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Plus particulièrement, pour la phase IV du projet (mais identifiée à titre de phase II dans les documents du projet particulier de 2017) qui se situe sur un terrain en partie sud du projet et en bordure de l'autoroute 15, le cadre établi par ce projet particulier était de permettre une tour résidentielle selon les indications suivantes :

- une implantation au sol d'environ 1 446 mètres carrés avec une empreinte au sol en forme de "L", correspondant à un taux d'implantation de 36%;
- une densité (COS) de 3.2;
- une superficie résidentielle d'environ 12 827 mètres carrés, représentant ± 150 logements;
- une hauteur s'établissant entre 7 et 10 étages.

Les paramètres du PPCMOI établissent également des dérogations, pour l'ensemble des phases, qui visent l'occupation des cours, la localisation et l'aménagement des aires de stationnement, notamment en matière d'ombrage.

Dû à la localisation du site employé, en bordure d'une autoroute et d'une voie ferrée, ainsi que des grandes hauteurs de bâtiments proposées, ayant des incidences en matière d'ombres et de vents, diverses analyses techniques avaient également été réalisées dans le cadre de l'étude du projet particulier afin d'assurer le respect des normes et la viabilité du projet Voltige.

Jusqu'à aujourd'hui (février 2023), la construction d'un bâtiment de la phase sociale (six étages) et des deux premières tours résidentielles en bordure de la rue Sauvé Ouest (26 et 22 étages) a été complétée. Ces deux dernières tours accueillent des espaces commerciaux au rez-de-chaussée, accueillant notamment des commerces de proximité et certains bureaux de service. Pour sa part, le permis de construction pour la phase III du projet, situé dans un lot de la partie sud, voisin de la voie ferrée et de la phase de logements sociaux, a été émis en fin 2022.

### **Nouvelle proposition pour la phase IV du projet Voltige**

Une nouvelle proposition pour la construction de la quatrième et dernière phase du projet Voltige est proposée par le promoteur en 2023. Cette phase occupera le dernier lot du projet Voltige, dans la partie sud du secteur et en bordure de l'autoroute 15. Selon cette proposition, certains des paramètres de construction de la tour résidentielle et d'aménagement des aires extérieures ne coïncident plus avec les autorisations réglementaires établies par le PPCMOI de février 2017.

Il est en effet soutenu par le promoteur que les paramètres établis en 2017, principalement en matière d'implantation au sol et de hauteur, ne permettraient ni la réalisation d'une tour résidentielle bien intégrée aux autres phases du projet ni des dégagements suffisants par

rapport aux autres tours. On indique également que les plans proposés en 2017 amèneront un manque d'espaces libres au sol pour le verdissement et l'aménagement d'équipements de loisirs pour les résidents.

Dans son ensemble, la nouvelle proposition vise à permettre une tour résidentielle de plus grande hauteur, mais d'une moindre emprise au sol. La superficie totale de plancher devrait ainsi demeurer la même. Les paramètres d'usage, d'implantation et de hauteur pour cette nouvelle tour, en comparaison avec l'ancienne version inscrite au PPCMOI de 2017, devraient être :

<b>Paramètres</b>	<b>PPCMOI de 2017</b>	<b>Nouvelle proposition de 2023</b>
Taux d'implantation	36 %	18,8 %
Hauteur de bâtiment (nombre d'étages)	7 à 10 étages	19 étages
Hauteur de bâtiment (mètres)	non définie	60 mètres
Nombre de logements total	± 150 logements	162 logements
Superficie résidentielle totale	12 827 mètres carrés	12 823 mètres carrés
Coefficient d'occupation au sol (densité)	3,2	3,10
Nombre d'unités de stationnement (intérieur / extérieur)	± 150	134 / 31

### **Nouveau projet particulier**

Afin de permettre la réalisation de la phase IV, selon les paramètres proposés en 2023, l'adoption d'une nouvelle résolution de projet particulier, pour modifier celle de février 2017, est requise.

Le nouveau projet particulier vise à maintenir l'application des paramètres réglementaires applicables aux autres terrains du projet Voltige ainsi que les autorisations particulières visant l'ensemble du site et qui sont compatibles avec la nouvelle proposition pour la phase IV.

En ce sens, seul le terrain de la phase IV du projet Voltige, correspondant au lot 6 085 305 du cadastre du Québec, est visée par les nouveaux paramètres du présent PPCMOI. Ils s'établiront de la manière suivante :

- l'implantation et la volumétrie du bâtiment devront être substantiellement conformes aux plans annexés à la nouvelle résolution de PPCMOI;
- hauteur de bâtiment de dix-neuf (19) étages hors sol;
- densité (COS) de 3,10;
- taux d'implantation au sol de 19 %.

De plus, afin d'assurer l'application des nouvelles règles en matière d'ombrage requis pour une aire de stationnement de cinq unités de stationnement ou plus, le présent projet particulier vise à rétablir l'applicabilité de l'article 597.1 du Règlement d'urbanisme 01-274 sur le terrain de la phase IV du projet Voltige.

### **Appréciation de la nouvelle proposition**

Selon le Règlement sur les projets particuliers (article 9 - RCA02 09007), les critères d'évaluation d'un projet particulier applicables à la présente situation sont présentés au tableau d'analyse du présent sommaire décisionnel. Des commentaires sur l'appréciation et l'atteinte des critères d'évaluation sont également présentés.

**Tableau d'analyse - Critères d'évaluation d'un PPCMOI**

Critères d'évaluation	Atteinte	Commentaires
1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Atteint	Le projet respecte l'affectation du sol et les paramètres de densité du secteur 01-T2
2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion	Atteint	La tour résidentielle de 165 logements correspond aux autres fonctions urbaines des bâtiments voisins du projet Voltige.
3° qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Atteint	<p>La forte hauteur (20 étages), la faible emprise au sol (19%) et la volumétrie générale de la tour résidentiel correspondent aux autres phases du projet Voltige et s'intègrent bien à l'ensemble.</p> <p>L'aménagement des aires extérieures et des stationnements, en majeure partie situés en sous-sol, correspond également aux concepts du projet.</p> <p>En ce qui a trait à l'intégration parmi le milieu environnant à l'extérieur du projet Voltige, le site visé se situe en bordure d'une autoroute et d'une voie ferroviaire, posant ainsi peu d'impact à sa bonne intégration.</p>
5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations	Atteint	<p>La répartition des aires extérieurs permet la mise en valeur des grands espaces dégagés au sol, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des plantations et verdissement en bordure de rue et parmi les emprises de servitudes (Hydro-Québec, conduites souterraines);</li> <li>• des lieux de détente et de loisirs pour les résidents en partie arrière du lot;</li> <li>• une aire de stationnement extérieure en direction de la bretelle d'autoroute et de l'emprise d'Hydro-Québec.</li> </ul> <p>L'aire de stationnement extérieure a été améliorée suite au passage au CCU (8 février 2023) et répond à l'exigence d'ombrage des aires de stationnement (art. 597.1)</p>
6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur l'ensoleillement projeté plus loin hors du site (bâtiment plus haut), mais diminué par la forme rectiligne du bâtiment et sa projection vers la rue, impact accentué toutefois vers la phase III du projet, à l'est;</li> <li>• Étude éolienne : la tour proposée n'engendrait pas de situation problématique. Respect des critères de confort établis à la réglementation sur l'ensemble des espaces environnants;</li> <li>• Étude de bruits et vibrations : mesure de mitigation pour réduire bruit sonore extérieur. Bruit intérieur serait sous la norme prescrite avec l'emploi de verres appropriés.</li> </ul>
7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard du stationnement, des	Atteint	Les éléments manquants (aire d'agriculture urbaine, dalle de propreté pour la gestion des matières résiduelles, stationnement pour vélos) ont été ajoutés au plan d'aménagement extérieur, suite au passage du CCU (8 février 2023).

accès et de la sécurité		
11° accessibilité universelle du projet	<b>Atteint</b>	Bâtiment situé au niveau de la rue, avec chemin d'accès extérieur sans obstacle à l'accessibilité. Idem pour l'accès au lobby, ascenseurs, étages et autres espaces extérieurs (loisir, piscine).

Concernant la compatibilité du projet avec le plan d'urbanisme, le site visé est inscrit dans une affectation de type "Activités diversifiées", permettant l'usage "Habitation". De plus, le site se localise dans le secteur établi 01-T2 permettant un gabarit de bâtiment de 2 à 26 étages, selon une densité (COS) de 1,2 à 4,5. Le programme d'usages ainsi que les paramètres de réalisation (hauteur, densité, implantation) respecteront donc les dispositions du plan d'urbanisme.

### **Études techniques sur les contraintes**

Une mise à jour des études techniques sur les enjeux et contraintes de planification du site a été réalisée en début 2023 afin de prendre en considération les modifications souhaitées à la volumétrie et la hauteur du bâtiment de la phase IV ainsi qu'à leurs impacts sur le site et le projet Voltige dans son ensemble.

#### Étude d'impact éolien

Selon les conclusions de l'étude, les critères éoliens seront satisfaits dans toutes les aires piétonnes dans et autour du site concerné, avant et après la construction du développement.

#### Étude vibratoire et sonore

Selon l'étude, les niveaux vibratoire respecteront la norme applicable, en raison de la réduction vibratoire procurée par l'éloignement du projet par rapport à la voie ferrée. Les niveaux sonores extérieurs et intérieurs seront respectés avec l'emploi de mesures d'atténuation adéquates (fenestration, aménagements extérieurs).

#### Étude de viabilité et de sécurité

L'étude estime que les risques, du point de vue de la sécurité des occupants du site, sont quasi inexistantes quant à la possibilité d'un déraillement majeur de train, à l'emplacement du site à l'étude.

## **JUSTIFICATION**

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

Le 8 février 2023, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) émettaient une recommandation favorable à l'adoption du projet tel que présenté, sous le respect des conditions suivantes :

- l'aménagement de l'aire de stationnement extérieure devra être conforme à l'article 597.1 du Règlement 01-274 (40 % d'ombrage);
- les plans devront traiter les éléments manquants de l'aménagement du site (stationnements pour vélos, aire de collecte des matières résiduelles, zone d'agriculture urbaine);
- revoir les aménagements prévus en matière de gestion des matières résiduelles, afin d'assurer la prise en compte des exigences présentes et futures en la matière.

## **Avis de la Direction du développement du territoire**

La Direction du développement du territoire appuie la demande du requérant de modifier, pour la phase IV, la résolution de projet particulier encadrant le projet Voltige, pour les motifs suivants :

- le changement dans la volumétrie devrait mieux s'équilibrer avec le concept général du projet Voltige;
- les espaces dégagés au sol offriront des aires de verdissement et de loisirs pour les résidents du secteur;
- le nombre de logements prévus est sensiblement le même et ne devrait donc pas augmenter la charge urbaine (impact sur la circulation, besoins en commerces, infrastructures et équipements) par rapport à la proposition initiale du projet;
- le changement de volumétrie offrira des vues plus intéressantes et un éloignement plus important par rapport à la voie ferrée pour un plus grand nombre de logements;
- les études d'impact fournies ne laissent pas présager des changements significatifs au niveau des différentes contraintes qui habitent le lieu visé.

## **Révision des plans**

Le 20 février 2023, les requérants déposaient des plans préliminaires pour PPCMOI révisés, tenant compte des conditions émises par le CCU lors de sa recommandation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 1,5 et 7).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public sur le site de l'arrondissement

- Assemblée de consultation publique

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public d'une assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire;
- Réception des demandes;

## **Si aucune demande n'est reçue**

- Adoption de la résolution;

- Transmission de la résolution au requérant;

### **Si demande reçue**

- Adoption d'une résolution résiduelle;
- Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande;
- Pour chaque résolution distincte : avis annonçant la période d'enregistrement;
- Tenue du registre;
- Résultats du registre;
- Certificat du secrétaire d'arrondissement;
- Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement;
- Fixation la date du scrutin référendaire OU Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées;
- Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire;
- Scrutin référendaire;
- Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement;
- Transmission de la résolution au requérant.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Selon les dispositions du Règlement RCG 15-073 (article 2, paragraphe °2), le présent PPCMOI devra faire l'objet d'un examen et de l'obtention d'un certificat de conformité aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire de l'Agglomération de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2023-02-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1239296001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12164 Letellier, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80% - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec - (demande 3003255378).

Considérant que la demande a été étudiée en date du 5 avril 2023 par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci a recommandé son acceptation;  
Considérant que la demande a été annoncée par un avis public publié le 20 avril 2023;  
Il est recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12164 Letellier, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80% - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec - (demande 3003255378) .

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 15:22

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239296001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12164 Letellier, un pourcentage de façade devant être située dans la marge avant maximale, inférieur à 80% - Lot 6 527 992 du cadastre du Québec - (demande 3003255378).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet consiste en la construction d'un triplex de deux étages avec sous-sol et entrée véhiculaire en plongée.

Selon l'article 1 du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, les dispositions relatives aux marges peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

En raison de la volonté de réduire l'inclinaison de la pente de garage, le projet déroge à l'article 50.1 du règlement d'urbanisme qui exige que le pourcentage requis de largeur de façade devant être située dans la marge avant maximale doit être de 80 % . Dans le projet, ce pourcentage est de 53.8% (26.2 % dérogent donc à la réglementation).

Pour respecter le règlement , il faudrait que le rez-de-chaussée soit plus surélevé ( il est à 2 mètres du niveau moyen du sol). Actuellement il respecte l'article 13 du règlement d'urbanisme qui stipule que le plancher du rez-de-chaussée ne peut être situé à plus de 2 mètres au-dessus du point le plus élevé du niveau du trottoir ou du niveau naturel du sol.

Aussi, les requérants estiment que le respect de l'article 50.1 , impliqueraient la construction d'une pente trop abrupte (18.6 %) ce qui serait difficilement praticable pour eux en hiver.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet propose la construction neuve d'un triplex de deux étages plus sous-sol suite à la démolition d'un duplex datant de 1910 .

La construction est en briques de type General Shale -Carbondale -format modulaire dont les divers assemblages créent un jeu d'ombre et de lumière intéressant du point de vue architectural.

L'emprise au sol est de 95 m2 pour un taux d'implantation de 35.9 % (minimum 30% et maximum autorisés 50%).Le taux de verdissement est de 42 % ( minimum de 20% requis). Un nouvel arbre sera planté conformément à la réglementation. Selon les recommandations de l'Horticulture il devra être à grand ou moyen développement à maturité.

**JUSTIFICATION**

**Avis de la DDT :**

Considérant que :

- Le niveau du rez-de-chaussée est au niveau maximal autorisé par le règlement;
- Il n'y a pas une marge avant uniforme sur la rue;
- La demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général. (article 145.4 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ).

La DDT est **favorable** à la demande de dérogation .

À noter que le projet de construction a été présenté à la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 avril 2023. Le CCU a recommandé l'approbation du projet. Le numéro de sommaire délégué est le 2239296004.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fouzia ALI-HAIMOUD  
architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1239296002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12180 Letellier, un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale, inférieur à 80% - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec - (demande 3003255377 ).

- Considérant que la demande a été étudiée en date du 5 avril 2023 par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci a recommandé son acceptation;
- Considérant que la demande a été annoncée par un avis public publié le 20 avril 2023;

Il est recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12180 rue Letellier, un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale, inférieur à 80% - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec - (demande 3003255377 ).

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-21 14:36

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239296002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12180 Letellier, un pourcentage de façade devant être situé dans la marge avant maximale, inférieur à 80% - Lot 6 527 993 du cadastre du Québec - (demande 3003255377 ).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale de deux étages avec sous-sol et entrée véhiculaire en plongée.

Selon l'article 1 du Règlement sur les dérogations mineures RCA07 09010, les dispositions relatives aux marges peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

En raison de la volonté de réduire l'inclinaison de la pente de garage, le projet déroge à l'article 50.1 du règlement d'urbanisme qui exige que le pourcentage requis de largeur de façade devant être située dans la marge avant maximale doit être de 80 % . Dans le projet, ce pourcentage est de 53.8 % (26.2 % dérogent donc à la réglementation).

Pour respecter le règlement , il faudrait que le rez-de chaussée soit plus surélevé (il est à 2 mètres du niveau moyen du sol). Actuellement, il respecte l'article 13 du Règlement d'urbanisme qui stipule que le plancher du rez-de-chaussée ne peut être situé à plus de 2 m au-dessus du point le plus élevé du niveau du trottoir ou du niveau naturel du sol à la marge avant minimale.

Aussi, les requérants estiment que le respect de l'article 50.1, impliquerait la construction d'une pente trop abrupte (18.6 %) ce qui serait difficilement praticable pour eux en hiver.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet propose la construction neuve d'une unifamiliale de deux étages plus sous-sol et une construction hors toit, le tout de style contemporain aux lignes simples et pures.

A l'image de la nouvelle construction voisine , le revêtement extérieur est en brique ( Modèle Shaw -Highland-sterling format modulaire) avec une texture en bas-relief et un jeu d'ombre et de lumière pour le couronnement. Le revêtement extérieur de la construction hors-toit est métallique ( Mc Métal -MS1-Couleur gris charbon) . Les garde-corps de la construction hors toit sont en verre trempé.

L'emprise au sol est de 157 mètres carrés pour un taux d'implantation de 30 % (minimum 30% et maximum autorisés 50%).

Le taux de verdissement est de 43% ( minimum de 20% requis).

La bâtisse à démolir présente une marge avant de 6.5 mètres, et le projet propose cinq (5) mètres . La nouvelle maison sera pratiquement alignée avec le nouveau projet voisin (12164).

En raison de la volonté de réduire l'inclinaison de la pente de garage, le projet déroge à l'article 50.1 qui exige que le pourcentage requis de largeur de façade devant être situé dans la marge avant.

Dans le projet, ce pourcentage est de 45%. (35 % dérogent donc à la réglementation). C'est cet élément qui fait l'objet d'une demande de dérogation mineure.

Le projet implique l'abattage d'un sapin sur le terrain et le remplacement de celui-ci par un arbre. Un nouvel arbre sera planté conformément à la réglementation. Selon les recommandations de l'Horticulture il devra être à grand ou moyen développement à maturité. En cour arrière, le projet prévoit la construction d'une piscine creusée entourée d'une clôture en verre.

## **JUSTIFICATION**

### **Avis de la DDT :**

Considérant que :

- Le niveau du rez-de-chaussée est au niveau maximal autorisé par le règlement;
- Il n'y a pas une marge avant uniforme sur la rue;
- La demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général. (article 145.4 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ).

La DDT est **favorable** à la demande .

À noter que le projet a été présenté à la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 avril 2023. Le CCU a recommandé l'approbation du projet de nouvelle construction.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **MONTRÉAL 2030**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fouzia ALI-HAIMOUD  
architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1234212003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1er au 21 juillet 2023.

Il est recommandé :  
de modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1er au 21 juillet 2023.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 16:07

**Signataire :** Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1234212003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA22 09 0326 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1er au 21 juillet 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 14 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), le conseil doit désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant et déterminer la durée de cette désignation.

Étant donné l'absence de quelques semaines de madame Nathalie Goulet, conseillère du district d'Ahuntsic, il y a lieu de modifier la résolution CA22 09 0326 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et de nommer monsieur Jérôme Normand, conseiller du district du Sault-au-Récollet, à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> au 21 juillet 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1224212006 (CA22 09 0326) | Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CHÂTEAUVERT  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CARDINAL  
Directeur performance greffe et service administratif

Le : 2023-04-18



**Dossier # : 1237328010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

Il est recommandé de prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2023.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 08:32

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237328010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 mars 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des règles de régie interne, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est soumis au Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA23 090083 - Sommaire décisionnel 1227328013 - Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 11 janvier 2023

**DESCRIPTION**

S/O

**JUSTIFICATION**

S/O

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**MONTRÉAL 2030**

S/O

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règles de régie interne du CCU.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume DELISLE  
Agent technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1237328011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la séance du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

Il est recommandé de prendre acte du procès-verbal de la séance du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2023-04-20 08:28

**Signataire :**

Diane MARTEL

---

Directrice d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237328011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la séance du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal faisant état des décisions D2023-001 et D2023-002 rendues suite à la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 8 mars 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

S/O

**JUSTIFICATION**

S/O

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

**MONTRÉAL 2030**

S/O

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En vertu des règles de régie interne, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles est soumis au Conseil d'arrondissement.

Règles de régie interne du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles et règlement sur la démolition d'immeubles RCA11 09009.

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume DELISLE  
Agent technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Clément CHARETTE  
C/d permis & inspections arrondissements

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

